

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Economie et des Finances

OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE



RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA VISION, LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LE
PLAN D'ACTION DE LA SNDS 2016-2020

(Version définitive)

19 décembre 2016

Sommaire

1	INTRODUCTION	5
1.1	Contexte	5
1.2	Dispositif organisationnel	5
1.3	Plan du rapport	6
2	SYNTHESE DE LA SITUATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	7
2.1	Caractéristiques générales	7
2.2	Cadre juridique.....	7
2.3	Analyse de la demande de statistiques officielles	8
2.3.1	Demande statistique pour le suivi de la SCAPP, des ODD et des stratégies sectorielles	8
2.3.2	Demande des autres utilisateurs	9
2.4	Offre nationale de statistiques officielles.....	9
2.4.1	Les producteurs de statistiques officielles	9
2.4.1.1	L'Office national de la statistique.....	10
2.4.1.2	Les services statistiques sectoriels.....	10
2.4.2	Cadre de production statistique.....	11
2.4.2.1	Coordination du système statistique national.....	11
2.4.2.2	Ressources du système statistique national.....	11
2.4.2.3	Partenariat ONS et structures sectorielles	12
2.4.2.4	Communication et diffusion	12
2.5	Analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande statistiques.....	12
2.6	Fonctionnement de la coordination statistique.....	13
2.7	Identification par domaine, des problèmes, causes et effets liés à la production statistique.....	13
2.7.1	Cadre juridique et institutionnel	13
2.7.1.1	Textes encadrant l'activité statistique en Mauritanie.....	13
2.7.1.2	Cadre institutionnel de l'activité statistique en Mauritanie.....	14
2.7.1.3	Coordination de l'activité statistique en Mauritanie	14
2.7.2	Ressources humaines, matérielles et financières	14
2.7.2.1	Ressources humaines	14
2.7.2.2	Ressources matérielles et technologiques	15
2.7.2.3	Ressources financières	15
2.7.3	Recherche et développement.....	16
2.7.4	Production statistique.....	16
2.7.4.1	Enquêtes statistiques et recensements	16
2.7.4.2	Statistiques économiques et conjoncturelles.....	16
2.7.4.3	Statistiques de sources administratives.....	17
2.7.5	Diffusion, communication et archivage.....	17
2.7.5.1	Diffusion	17
2.7.5.2	Communication et sensibilisation.....	17
2.7.5.3	Archivage.....	17
3	SYNTHESE DE LA DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS 2011-2015.....	18
3.1	Résultats généraux.....	18
3.2	Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la SNDS	18
3.3	Effet de la SNDS sur la gouvernance du SSN et la production statistique.....	18
3.3.1	Effet sur la gouvernance du SSN	18
3.3.2	Effet sur la production statistique	19
3.4	Financement de la SNDS.....	19
3.5	Appréciation qualitative des résultats de la mise en œuvre du Plan d'action de la SNDS 2011-2015.....	19
3.5.1	Axe1 : Réorganisation SSN et coordination	20
3.5.2	Axe2 : Développement de la production statistique, amélioration qualité et diffusion.....	21
3.5.3	Axe3 : Promotion de l'analyse des données.....	22

3.5.4	Axe4 : Développement des ressources humaines, matérielles et financières	22
4	FORCES ET FAIBLESSES DU SSN, OPPORTUNITES ET MENACES DE SON ENVIRONNEMENT	22
4.1	Forces et faiblesses	23
4.1.1	Points forts	23
4.1.2	Points Faibles.....	23
4.2	Opportunités	24
4.3	Menaces	24
4.4	Défis à relever.....	25
4.5	Principes et valeurs fondamentales	26
4.5.1	Principes de base de la SNDS	26
4.5.2	Valeurs fondamentales.....	27
4.5.3	Principes fondamentaux de la statistique officielle	28
5	VISION, MISSION ET AXES STRATEGIQUES	29
5.1	Vision de développement du SSN	29
5.2	Mission du Système statistique national	30
5.3	Axes stratégiques	31
5.3.1	Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN	31
5.3.2	Axe stratégique II : Développement de la production statistique	31
5.3.3	Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique	31
5.3.4	Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières,	31
5.4	Objectifs opérationnels des axes stratégiques.....	32
5.4.1	Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN.....	32
5.4.2	Axe stratégique II - Développement de la production statistique de qualité.....	32
5.4.3	Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique	33
5.4.4	Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières	33
6	CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS.....	35
6.1	Axe stratégique I : Amélioration de la gestion du cadre juridique et institutionnel.....	35
6.2	Axe stratégique II : Développement de la production statistique de qualité	36
6.3	Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique.....	38
6.4	Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières.....	39
7	PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS	40
7.1.1	Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN	40
7.1.2	Axe stratégique II - Développement de la production statistique de qualité.....	42
7.1.3	Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique	44
7.1.4	Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières,	46
7.1.5	Plan d'action détaillé par axe stratégique.....	Erreur ! Signet non défini.
8	STRATEGIE DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI-EVALUATION DES ACTIVITES	49
8.1	Fondements	49
8.2	Principes	50
8.3	Dispositif institutionnel de pilotage d'une SNDS.....	50
9	CONCLUSION.....	52

Liste des acronymes

AFRISTAT	Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
CAPI	Computer Assisted Personal Interviewing
CNS	Conseil National de la Statistique
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAA	Direction des Affaires Administratives
DDI	Direction de la Diffusion et de l'Informatique
DPCS	Direction de la Programmation et de la Coopération Statistiques
DSCV	Direction des Statistiques sur les Conditions de Vie
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
DSR	Direction des Statistiques Régionales
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMEA	Enquête Mauritanienne auprès des Exploitants Agricoles
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONS	Office National de la Statistique
ONU	Organisation des Nations Unies
PARIS21	Partenariat Statistique à l'aube du 21ème siècle
PDA	Personal Digital Assistant
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et prospérité partagée
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SSN	Système Statistique National
TDR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
WILAYA	Région administrative. On compte 13 wilayas dans le pays.

1 Introduction

1.1 Contexte

La gestion stratégique du développement statistique remonte en Mauritanie à la fin des années 1990 avec l'élaboration d'un Schéma Directeur Statistique Publique pour la période 2000-2005, suivie par l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) pour la période 2007-2012. Cette SNDS a été mise à jour et son plan d'action a couvert la période 2011-2015 pour s'aligner sur le troisième plan d'action du Cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP).

La mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 est intervenue dans un contexte international marqué principalement par l'adoption en 2011 du Plan d'Action de Busan pour la Statistique (BAPS). Sa mise en œuvre stipule que les statistiques doivent être de bonne qualité pour la prise de décisions, le suivi des résultats des politiques, la redevabilité/responsabilité et la transparence.

Concernant le processus d'élaboration de la SNDS 2016-2020, il intervient dans un contexte d'une part, mondial marqué par l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, et d'autre part, régional marqué par l'agenda 2063 de l'Union Africaine, la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) et l'entrée en vigueur de la Charte Africaine de la Statistique (CAS).

Au niveau national, la SNDS vise à répondre aux besoins d'information notamment ceux liés aux préoccupations de la gouvernance politique, administrative, économique, judiciaire et sécuritaire ainsi que le suivi de la mise en œuvre de Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

1.2 Dispositif organisationnel

La SNDS 2016-2020 devrait être élaborée sous l'égide du CNS s'il était opérationnel. Mais à défaut du CNS, le processus d'élaboration de la SNDS s'est déroulé sous la responsabilité d'un Comité ad hoc présidé par le Directeur Général de la Planification des Stratégies de Développement au Ministère de l'Economie et des Finances et dont les membres sont les présidents des commissions spécialisées définies par domaine. La note de présentation ainsi que la composition de ce Comité est en annexe. Les rapporteurs des commissions spécialisées sont tous des cadres de l'ONS et la coordination des activités est assurée par la Direction de la Coordination et de la Programmation Statistique de l'ONS.

A travers les réunions du Comité ad hoc, le processus participatif a été assuré. L'élaboration de la SNDS a pris aussi en compte les orientations et recommandations normatives internationales en matière de statistiques, notamment celles contenues dans les lignes directrices pour l'élaboration des SNDS, la Charte africaine de la statistique et la Stratégie d'Harmonisation de la Statistique en Afrique (SHaSA).

Les activités du processus d'élaboration de la SNDS 2016-2020 ont inclus, entre autres :

- i. la rédaction d'un projet de note de cadrage et son examen par les membres des groupes du Comité ad hoc ;
- ii. l'actualisation de la situation du SSN à travers la synthèse des différents rapports élaborés dans le cadre des évaluations du dispositif statistique de la Mauritanie (évaluation par les pairs, étude sur la revue de l'organisation de l'ONS, étude sur la mise en place d'une architecture efficace du SSN, répertoire des unités statistiques, évaluation de la SNDS 2011-2015, etc.) ;

- iii. la définition de la vision, des axes stratégiques, des objectifs stratégiques et du plan d'action de la SNDS 2016-2020 et la validation par le Comité ad hoc du document ;
- iv. la rédaction du premier draft.

1.3 Plan du rapport

Le présent document comprend, outre l'introduction et la conclusion, les parties suivantes :

- Synthèse de la situation du Système Statistique National ;
- Synthèse du rapport d'évaluation de la SNDS ;
- Forces et faiblesses du SSN, opportunités et menaces de son environnement ;
- Vision et axes stratégiques ;
- Cadre logique axé sur les résultats ;
- Plan d'actions de mise en œuvre de la SNDS ;
- Stratégie de programmation et de suivi-évaluation des activités.

2 Synthèse de la situation du Système Statistique National

2.1 Caractéristiques générales

Le Système Statistique National (SSN) de la Mauritanie est de type décentralisé. Il a pour mission¹ de fournir, aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations, aux médias, aux chercheurs et au public, les informations statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental.

Cette mission consiste à : (i) élaborer et veiller à la mise en œuvre effective des programmes statistiques ; (ii) collecter, traiter, analyser, publier et diffuser, à travers les supports les plus appropriés et dans les délais, des statistiques de qualité dans le respect des normes internationales ; (iii) développer la culture statistique des décideurs, des usagers et des citoyens ; (iv) former le personnel spécialisé de la statistique ; et (v) développer la recherche statistique appliquée.

Le SSN comprend l'ensemble des services et organismes qui ont pour mission de fournir aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales, aux médias, aux chercheurs et au public, les données statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental entre autres.

Outre les fournisseurs d'informations statistiques, le SSN_encadré par le Conseil National de la Statistique (CNS), organe consultatif qui oriente et supervise ses activités, intègre toute la chaîne des utilisateurs de statistiques, qu'ils soient professionnels, occasionnels ou potentiels. Il repose fondamentalement sur les piliers suivants :

- l'Office National de la Statistique (ONS) ;
- la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) -;
- les unités statistiques relevant des départements ministériels ou d'organismes publics et parapublics.

Ces derniers sont des structures non intégrées, mais dont les programmes d'activités sont globalement coordonnés par le Conseil national de la statistique.

Le SSN est lié à diverses organisations internationales notamment :

- l'Organisation des Nations Unies (ONU) ;
- l'Union Africaine (UA) ;
- la Ligue Arabe ;
- l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ;
- l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) ;
- l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) ;
- le Comité Inter Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

Ces acteurs interviennent dans le système en tant que producteurs, utilisateurs ou partenaires au développement de la statistique.

2.2 Cadre juridique

Les activités statistiques sont régies en Mauritanie par la loi n°2005-017 du 27 janvier 2005 relative à la statistique publique, dite « loi statistique » et par ses textes d'application, à savoir : le décret n°2006-

¹ La loi 2005/017 du 27 Janvier 2005 relative à la statistique publique

024 du 17 avril 2006 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du CNS et l'arrêté n°0184/MAED/ONS du 28 avril 2006 portant nomination des membres du CNS.

L'ONS, qui constitue l'organisme statistique central du SSN, a été créé par le décret n°90-026 du 10 janvier 1990, sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Il dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La loi statistique définit les principes fondamentaux qui régissent l'activité statistique, notamment le secret statistique, l'obligation de réponse aux questionnaires des recensements et enquêtes statistiques et l'obligation de communication à des fins exclusivement statistiques aux services statistiques publics des données dont disposent les administrations et les organismes publics.

La loi définit comme suit les composantes institutionnelles du système statistique national (SSN) :

- le Conseil national de la statistique (CNS) ;
- l'Office national de la statistique ;
- les autres structures publiques qui produisent et diffusent des statistiques.

Elle soumet à un visa préalable les enquêtes statistiques publiques. La loi institue un programme statistique national arrêté par le ministre dont relève l'Office national de la statistique. Enfin, la loi prévoit des sanctions pénales pour les infractions à ses dispositions et aux règlements pris pour son application.

2.3 Analyse de la demande de statistiques officielles

Les statistiques constituent un outil essentiel d'aide à la prise de décisions et à la recherche. Les utilisateurs des données statistiques peuvent être nationaux ou internationaux. Actuellement, le défi majeur à relever par le SSN est la satisfaction des besoins en données statistiques désagrégées, engendrés par le contexte de décentralisation. Il s'étend également aux besoins nouveaux liés notamment aux préoccupations de la gouvernance politique, administrative, économique, judiciaire et sécuritaire ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) dans un contexte marqué par l'engagement des pays pour la réalisation des agendas 2030 pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 pour l'Union Africaine.

2.3.1 Demande statistique pour le suivi de la SCAPP, des ODD et des stratégies sectorielles

La demande des autorités et services publics de l'Etat concerne les statistiques nécessaires au suivi courant de l'évolution de l'économie et de la société, d'une part, et les statistiques nécessaires pour la conduite des stratégies globales (notamment la SCAPP, les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine) et sectorielles de développement, d'autre part. Les documents de stratégie sont généralement accompagnés d'un cadre de suivi-évaluation qui définit les indicateurs de suivi-évaluation donc la demande statistique induite par ces stratégies.

Les nécessités de suivi de la SCAPP devraient permettre d'enclencher un processus important de réflexion pour définir un système cohérent de suivi-évaluation avec la définition des indicateurs. La matrice des indicateurs sera adaptée aux besoins de chaque cycle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SCAPP en tenant compte des agendas internationaux de développement. La SCAPP étant une stratégie globale de développement, son système de suivi-évaluation retient par domaine ou secteur quelques indicateurs permettant de suivre la réalisation des résultats globaux de mise en œuvre de la stratégie.

Pour la SCAPP 2016-2030, la matrice de pilotage retient des indicateurs induisant une demande de statistiques couvrant tous les domaines et secteurs : statistiques démographiques et sociales,

économiques, financières et monétaires, des ressources naturelles et de l'environnement, de la gouvernance-paix et sécurité et des institutions et la coopération/intégration.

Concernant la demande de statistiques pour l'élaboration et le suivi des stratégies sectorielles, les besoins du secteur public sont surtout ceux relatifs à l'évaluation des résultats et des impacts des politiques, stratégies, programmes et projets de développement des secteurs. Les ministères sectoriels (Education, Santé, Agriculture, Travail, eau, assainissement, environnement, etc.) ainsi que les autres organismes étatiques s'appuient sur les statistiques pour concevoir et évaluer leurs politiques et leurs programmes sectoriels.

2.3.2 Demande des autres utilisateurs

Il s'agit des demandes émanant des administrations qui ont une action transversale dans des domaines bien précis. Ce sont notamment les Ministères en charge de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire qui a la charge du suivi des questions de développement, le Ministère des Finances qui gère les ressources financières de l'Etat et le Ministère de la Fonction Publique qui s'occupe de la gestion des ressources humaines.

En outre, il faudra noter que la Banque Centrale de Mauritanie, qui conçoit la politique monétaire à l'aide des données statistiques sur la monnaie, le crédit et les marchés financiers, élabore la Balance des paiements. A cet effet, la demande statistique de la Banque centrale est plus orientée vers les statistiques conjoncturelles (indices économiques) et les statistiques du commerce extérieur.

Les organismes étatiques infranationaux (willaya, Moughataa, Communes) ont besoin de données pour l'élaboration et le suivi des politiques locales de développement.

Par ailleurs, le secteur privé, la société civile, les universités et centres de recherche, les organisations internationales, les Organisations non gouvernementales (ONG) ont d'autres types de demande que le SSN devra satisfaire.

Enfin, les statistiques peuvent être utilisées par le grand public pour prendre des décisions personnelles ou pour se faire des opinions, en particulier dans le processus de transparence démocratique.

2.4 Offre nationale de statistiques officielles

L'offre de données statistiques officielles incombe au gouvernement qui a opté pour un système statistique décentralisé avec différents producteurs de données ayant des responsabilités et des moyens d'intervention différents. Cette offre est composée d'une part de la production des données de source administrative, et d'autre part des productions périodiques ou ad hoc par le biais des enquêtes ou recensements.

Les données produites par l'ONS et d'autres structures statistiques du SSN couvrent plusieurs domaines, notamment l'économie, la conjoncture, la démographie, le social, le développement rural, le cadre de vie et la lutte contre la pauvreté de manière générale, etc.

Par contre, on constate un déficit des statistiques dans certains domaines comme l'environnement et le changement climatique, la gouvernance-paix et la sécurité. Par ailleurs, la production des données désagrégées demeure insuffisante.

2.4.1 Les producteurs de statistiques officielles

Les principaux producteurs de données statistiques officielles sont :

- l'ONS qui offre des informations issues des enquêtes et recensements sociodémographiques, économiques, conjoncturelles, culturelles et environnementales et qui met à la disposition du public des informations sur la population humaine et l'habitat ;
- les administrations sectorielles qui fournissent des statistiques spécifiques à leur secteur ;
- les autres producteurs (Banque centrale, Observatoire, etc.).

2.4.1.1 L'Office national de la statistique

L'ONS est l'organe chargé de la coordination de l'activité statistique publique. Outre son rôle de production et de diffusion de statistiques dans ses domaines de compétences (comptes nationaux, indicateurs conjoncturels, statistiques démographiques et sociales, etc.), l'ONS est chargé de publier la synthèse de l'ensemble des statistiques publiques, de « mettre en place un système intégré pour la collecte des statistiques économiques, démographiques et sociales » et, à cette fin, d'élaborer « les concepts, définitions, nomenclatures et autres éléments de la méthodologie générale statistique appliquée dans le pays ». Enfin, l'ONS est chargé de la formation et du recyclage des cadres dans les domaines de la statistique et de la démographie et de contribuer à l'effort national de recherche scientifique.

2.4.1.2 Les services statistiques sectoriels

Les services statistiques sectoriels sont reconnus dans la loi statistique comme producteurs de données, qui doivent contribuer à ce que tous les domaines de la statistique soient adéquatement couverts. Leur rôle est de générer des statistiques officielles qui sont des sous-produits des activités de leurs institutions respectives.

Il convient toutefois de noter que dans certaines de ces directions, il n'existe pas de service statistique dans l'organigramme. C'est le cas par exemple de la Direction des Etudes, de la Programmation et de la Coopération du Ministère de l'Équipement et des Transports ou de la Direction des Etudes, de la Programmation et de la Coopération du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. Les services statistiques sectoriels peuvent être rangés dans deux catégories :

- ceux qui collectent directement des données qu'ils traitent, analysent et diffusent généralement sous forme d'annuaires statistiques (exemples : les services statistiques de la santé et de l'éducation) ;
- et ceux qui font de la collecte secondaire de données en recueillant et centralisant les statistiques produites par d'autres structures existant à l'intérieur du ministère où ils ou en dépendent (exemples : le service statistique du secteur de la pêche au sein de la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime).

En général, les statistiques produites par les ministères sont pour leur propre usage interne. La conséquence est la pénurie de diffusion de données issues de sources administratives, conduisant à une forte dépendance sur les enquêtes statistiques.

La Mauritanie ne dispose pas de structures nationales pour la formation de statisticiens et démographes. Elle recourt aux centres de formation existant dans les pays africains francophones et dans les pays arabes.

2.4.2 Cadre de production statistique

2.4.2.1 Coordination du système statistique national

Le cadre institutionnel de la coordination statistique est régi par la loi statistique (loi n°2005-017 du 27 janvier 2005 relative à la statistique publique) et le décret n°2006-024 du 17 avril 2006 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS).

Le CNS est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances (ex-Affaires Economiques et du Développement) et comprend quatre (4) autres ministres (intérieur, postes et télécommunications ; finances ; commerce, artisanat et tourisme ; développement rural et environnement), des représentants des utilisateurs de l'information statistique et des personnalités choisies en fonction de leurs compétences dans le domaine de l'information statistique, soit une trentaine de membres au total, nommés par arrêté du ministre dont relève l'ONS pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Le Directeur Général de l'ONS assure le secrétariat permanent du CNS.

Le CNS est assisté, dans ses fonctions, par un Bureau permanent élu par le Conseil parmi ses membres. Il a à sa disposition une commission « Déontologie » et une commission « Qualité ».

2.4.2.2 Ressources du système statistique national

Une production statistique de qualité présuppose des préalables parmi lesquels des compétences techniques, les ressources matérielles, technologiques et financières.

2.4.2.2.1 Ressources humaines

Le diagnostic réalisé au moment de l'élaboration de la SNDS 2011-2015 indique une insuffisance prononcée de personnel statisticien qualifié, tant au niveau supérieur qu'au niveau intermédiaire et d'exécution, la situation étant légèrement meilleure à l'ONS. Par ailleurs, l'étude relative à l'élaboration du répertoire des unités statistiques du SSN réalisée en octobre 2015 a révélé que les ressources humaines constituent un grand handicap. En effet, le SSN manque de cadres statisticiens de haut niveau. Selon les résultats de cette étude, tout le SSN ne dispose que d'un peu plus de 15,3% de cadres de formation statistique contre 84,7% d'autres cadres toutes spécialités confondues.

2.4.2.2.2 Ressources matérielles et technologiques

L'Etat et les partenaires au développement mettent à la disposition du SSN les ressources matérielles et technologiques nécessaires à la production et à l'offre des données statistiques. L'ONS dispose d'un cadre de travail adéquat, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de structures sectorielles. Dans l'ensemble, les services statistiques publics disposent d'équipements informatiques convenables même si l'accès à Internet n'est pas toujours assuré au personnel. Les moyens de déplacement (voitures) font souvent défaut ce qui handicape la collecte des données. Enfin, dans certains cas, les locaux sont exigus et/ou vétustes.

2.4.2.2.3 Ressources financières

Les fonds alloués aux activités statistiques proviennent du budget de l'Etat et des partenaires au développement. Comme dans la plupart des autres pays de la sous-région, la réalisation d'un grand nombre d'activités statistiques, notamment les enquêtes et recensements, demeure tributaire de l'aide des partenaires techniques et financiers étrangers. Malgré les efforts des autorités nationales, le financement des activités statistiques demeure largement insuffisant.

2.4.2.3 *Partenariat ONS et structures sectorielles*

L'ONS dans son rôle de coordination apporte son appui technique aux administrations sectorielles pour la réalisation des études et opérations statistiques. De même il assure la coordination de la recherche des fonds dans le cadre de la coopération avec les partenaires au développement pour le financement de la statistique officielle.

2.4.2.4 *Communication et diffusion*

La mise à disposition des statistiques produites par le SSN est assurée par les différentes entités du système à travers les rapports, les supports électroniques ainsi que les sites web. Le recours aux technologies de l'information et de la communication tend à se généraliser dans les services statistiques publics en Mauritanie. Contrairement à la plupart des services statistiques sectoriels, l'ONS dispose de son propre site web sur lequel ses principales publications sont disponibles. L'accès à ce site n'est pas toujours facile et les téléchargements de fichiers sont lents. Des progrès sont donc à faire dans ce sens. A défaut de disposer de sites web autonomes, les services statistiques font des efforts pour publier sur CD Rom ou envoient leurs publications par voie électronique aux principaux utilisateurs.

Des bases de données sectorielles existent mais ne sont pas disponibles en ligne. Il en est de même des bases de données nationales Maurinfo et MauritLDB. Le portail NADA Mauritanie pour le stockage et l'archivage des données est en construction.

Enfin, il faudra souligner que le SSN dispose d'une stratégie de communication nouvellement conçue. Sa mise en œuvre permettrait d'assurer une large diffusion de l'information statistique produite par le SSN.

2.5 Analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande statistiques

Le principal défi pour le SSN est de réactualiser la grande majorité des indicateurs sociodémographiques et macroéconomiques pour un meilleur suivi et évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement (SCAPP, ODD, Agenda 2063, ...). Conséquemment, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre, dans l'horizon de ces programmes pluriannuels, un programme d'opérations de collecte de données statistiques pour satisfaire leurs besoins. Toutes ces opérations relatives aux enquêtes d'envergure nationale, à la collecte des données administratives et aux recensements généraux, doivent également satisfaire les autres besoins du Gouvernement, des PTF, de la société civile, des ONG, du secteur privé, etc. Ainsi :

- **dans le domaine macroéconomique**, la production de données statistiques est destinée à satisfaire la demande en termes d'élaboration d'indicateurs macroéconomiques, financiers, monétaires et budgétaires comme le PIB, l'investissement, la consommation finale, l'inflation, la conjoncture, la dette, les statistiques du commerce extérieur, la Balance des paiements (BP), la monnaie et les finances publiques.
- **dans le domaine sociodémographique**, la demande d'informations statistiques est satisfaite par la mise en œuvre des opérations d'enquêtes d'envergure nationale réalisées par l'ONS et recensements (EPCV, MICS, RGPH, etc.), mais aussi à travers l'exploitation des données de routine relatives notamment la santé, l'éducation ou l'emploi.

Par ailleurs, l'exploitation et la valorisation des données administratives, qui constituent une source considérable d'informations, doivent être encouragées et poursuivies. En outre, ce dispositif doit être complété par la réalisation de nouvelles opérations d'enquêtes pour couvrir les nouvelles thématiques notamment les questions de Gouvernance-paix et sécurité, environnement et changement climatique, etc.

2.6 Fonctionnement de la coordination statistique

L'orientation et la coordination des travaux statistiques sont du ressort exclusif du CNS. L'ONS dispose d'une direction pour assurer la coordination technique du système.

Le programme statistique national précise, pour chaque année civile, l'ensemble des enquêtes prévues, leur date approximative de réalisation et les délais qui seront laissés aux personnes physiques ou morales pour faire parvenir leurs réponses.

L'ONS est chargé de recueillir auprès de tous les services statistiques publics les informations ci-dessus nécessaires à l'élaboration du programme statistique national pour l'année à venir. Il collecte également auprès des mêmes services les données nécessaires à la préparation du rapport d'exécution du programme statistique national de l'année précédente.

Ce dispositif a globalement bien fonctionné jusqu'en 2010 puis a connu une interruption depuis lors. En effet, le Conseil national de la statistique ne s'est pas réuni depuis sa session d'avril 2010. Une des conséquences de cet état de fait est que les programmes des années 2011 et suivantes n'ont pu être adoptés et rendus obligatoires.

La coordination des travaux statistiques souffre de contraintes, notamment, la non tenue, dans les délais, des réunions des commissions spécialisées et des sessions du CNS.

2.7 Identification par domaine, des problèmes, causes et effets liés à la production statistique

Plusieurs problèmes qui entravent le bon fonctionnement du SSN ont été identifiés lors du diagnostic. Ces problèmes sont ciblés par domaines avec leurs causes et leurs effets.

2.7.1 Cadre juridique et institutionnel

Le problème central identifié est l'inefficacité de la coordination et de la gouvernance du SSN.

2.7.1.1 Textes encadrant l'activité statistique en Mauritanie

L'inefficacité de la coordination et de la gouvernance est fortement liée à l'obsolescence des textes régissant l'activité statistique au plan national (loi n°2005-017 du 27 janvier 2005). Au niveau international, le non ratification de certains instruments statistiques (Charte Africaine de la Statistique) constitue un manquement significatif pour le système. Il est ainsi constaté une faible application des textes existants et une inadéquation du cadre juridique aux normes de production des statistiques de qualité. En effet, le fondement de l'amélioration des statistiques publiques passe par une législation qui permette de disposer d'un SSN fonctionnel, intégré et ouvert aux changements. Pour avoir un système intégré, le dialogue entre les diverses parties du système est fondamental, et, doit être institutionnalisé. Les mécanismes de communication doivent être établis et être connus par les parties. Cela est possible, seulement par la mise en place d'une loi statistique qui établit les fonctions et les responsabilités du SSN, ainsi que de toutes les parties intégrantes. Cette loi statistique doit :

- promouvoir une production statistique thématiquement englobant ;
- faciliter la coordination du système ;
- permettre l'autonomie afin garantir la production de statistiques de qualité dans les délais requis ;
- assurer la liberté de mettre en œuvre des méthodologies en suivant les bonnes pratiques en termes de recommandations techniques.

La coordination porte principalement sur l'établissement des priorités et sur l'amélioration de la qualité statistique. Les CNS approuvent les programmes statistiques annuels ou à moyen terme, donnent des avis sur les méthodes, les concepts et les nomenclatures utilisés et veillent au respect des règles déontologiques.

La commission « Qualité » du CNS a tenu quelques réunions les années passées pour attribuer des visas pour des enquêtes statistiques publiques. Toutefois, le dispositif de délivrance des visas reste insuffisamment formalisé. Les visas attribués font l'objet d'une simple lettre de notification signée par le Président de la Commission sans numéro de visa. Il n'y a pas non plus de registre comportant la liste des visas attribués. Il est donc difficile de juger de l'efficacité du dispositif. Un projet de code de déontologie statistique a été préparé et adopté par la commission du même nom mais le document adopté est trop sommaire pour être opérationnel.

On note aussi que, dans sa rédaction actuelle, la loi statistique ne traite pas de la possibilité pour les services statistiques publics de diffuser des fichiers de données individuelles « anonymisées » tout en veillant à ce qu'aucune identification directe ou indirecte des unités statistiques concernées ne soit possible.

Pour combler cette lacune, compte tenu de la longueur d'un tel processus qui nécessite le passage en Conseil des Ministres et le vote des deux chambres du Parlement, le Gouvernement pourrait envisager de prendre des dispositions transitoires tendant à corriger cette lacune à travers le projet de décret fixant l'organisation et les règles de fonctionnement du système statistique national.

2.7.1.2 Cadre institutionnel de l'activité statistique en Mauritanie

Le cadre institutionnel de l'activité statistique en Mauritanie est inapproprié au contexte actuel de l'activité statistique au niveau national par manque de texte portant organisation et modalités de fonctionnement du SSN. Le processus de création d'une unité en charge de la coordination de l'activité statistique dans certaines administrations sectorielles reste encore timide et la fonction statistique n'est pas suffisamment visible. Les structures statistiques existantes ont des positionnements hiérarchiques très variés d'un ministère à un autre (des directions en passant par service voire des cellules).

Le cadre de concertation entre les producteurs reste faible et peu efficace avec les utilisateurs du SSN. Il n'existe pas de cadre d'échanges entre producteurs et fournisseurs de données (entreprises, ménages, etc.). Les effets générés par cette situation ne favorisent pas une utilisation rationnelle des ressources tant matérielles qu'humaines du système.

Enfin, il faudra aussi relever qu'il n'existe pas de cadre formel de coordination et d'échanges entre les partenaires techniques et financiers qui appuient la statistique et le SSN.

2.7.1.3 Coordination de l'activité statistique en Mauritanie

La coordination statistique rencontre d'énormes difficultés liées au manque de ressources humaines adéquates (quantité et qualité) pour assurer cette fonction au sein de l'ONS.

2.7.2 Ressources humaines, matérielles et financières

2.7.2.1 Ressources humaines

On note ici l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et leur faible motivation. Cette insuffisance de ressources humaines est imputable à la non maîtrise des besoins en ressources humaines du SSN, la faible capacité d'accéder à des écoles de statistique et de démographie et l'inexistence de plans nationaux et sectoriels de renforcement des capacités en statistique. On se retrouve en conséquence avec des postes de travail non pourvus ou pourvus par des profils inadaptés.

Parmi les autres structures du SSN, la Direction des études et recherches de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) apparaît comme la mieux dotée pour produire les statistiques de son ressort, à savoir principalement la balance des paiements et les statistiques monétaires. Dans les autres secteurs, des perspectives encourageantes se dessinent pour les statistiques de l'éducation, de la santé, les statistiques agricoles, les statistiques sur la sécurité alimentaires, la pêche et l'emploi.

De façon générale, le développement des statistiques sectorielles se heurte à la pénurie de statisticiens qualifiés et souvent à l'insuffisance des moyens matériels (déplacements) et financiers.

Lors de la préparation de la phase « Diagnostic du SSN » de la SNDS 2007-2012, une enquête par voie de questionnaire avait été réalisée auprès des services producteurs de statistiques publiques. L'exploitation des réponses reçues avait montré que le SSN ne disposait en mars 2007 que de 29 cadres supérieurs de formation statistique. Comme le note le rapport « Diagnostic du SSN », ces chiffres sont « insignifiants, eu égard aux nombreuses et immenses tâches à accomplir pour produire de façon satisfaisante des statistiques fiables et de qualité ».

2.7.2.2 Ressources matérielles et technologiques

On note ici des problèmes relatifs aux infrastructures, aux équipements et aux supports technologiques et statistiques. Ceux-ci peuvent globalement être résumés en l'inadéquation du cadre de travail et l'insuffisance des outils de travail.

Les actions visant à renforcer les capacités du SSN en certains équipements n'ont pas permis de résorber le déficit. Le système souffre également d'une mauvaise allocation du matériel informatique, roulant ou mobilier. Une autre difficulté est liée à la faible dotation en outils de maintenance du matériel informatique et roulant dans certains services en charge de la production statistique.

L'intégration des TICs et des Systèmes d'Information géographiques (SIG) dans le SSN à l'effet d'optimiser la production reste encore timide. Cette situation persiste en raison de l'absence d'un schéma directeur de l'information géo référencée, de l'insuffisance de logiciels appropriés à la production statistique, de l'absence de banques de données interconnectées servant les besoins de toutes les unités du SSN et du faible développement de l'infrastructure technologique et statistique.

2.7.2.3 Ressources financières

L'importance des ressources financières dans un système statistique n'est plus à démontrer. Le SSN fait face à un problème de vulnérabilité du mécanisme de financement, tant au niveau des ressources internes qu'externes. En effet, l'insuffisance des ressources financières constituent un obstacle de taille au développement de la production statistique. Pour les services statistiques sectoriels, outre la prise en charge des frais de fonctionnement des structures et des frais de personnel, le budget de l'Etat contribue très peu au financement des activités statistiques. Les opérations d'enquêtes et de recensements et les bourses de formation à l'étranger sont en général financées par les Partenaires techniques et financiers.

Il faut souligner que l'appui financier des partenaires au développement est visible bien qu'insuffisant pour couvrir certains domaines de production. Toutefois, l'appropriation insuffisante des procédures, la satisfaction des conditionnalités ainsi que l'inadéquation entre les textes de certains partenaires et les exigences de la production statistique rendent difficiles la mobilisation des ressources financières. Cette situation entraîne des retards dans les décaissements des ressources financières.

Il est important de noter que la création d'un fonds national pour le développement de la statistique pour combler certaines lacunes dans la réalisation des activités statistiques de production de données d'envergure (Recensements, enquêtes et bourses d'études) est nécessaire pour garantir l'efficacité du SSN.

2.7.3 Recherche et développement

Il existe entre les producteurs de données et les instituts de recherche une faible collaboration imputable au manque d'intérêt pour la prospective et à l'absence d'une culture de recherche. En effet, l'on constate une faible valorisation des données statistiques car :

- les analyses approfondies des données statistiques sont très limitées, notamment au niveau des structures sectorielles ;
- la composante recherche n'est pas encore développée au niveau de l'ONS ;
- le cadre de partenariat avec les centres de recherche n'est pas encore défini.

2.7.4 Production statistique

La production statistique souffre encore de l'insuffisance de la couverture et de l'assurance-qualité. Les domaines concernés sont les enquêtes et recensements, les statistiques de sources administratives, les agrégats macroéconomiques et indicateurs sociaux ainsi que les cartes thématiques.

2.7.4.1 Enquêtes statistiques et recensements

Plusieurs enquêtes et recensements ont été réalisés au cours des quinze dernières années avec l'appui technique et financier des partenaires au développement. Le rythme de réalisation des enquêtes s'est maintenu au cours de la période 2007 à 2015 avec la réalisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, des enquêtes démographiques et de santé, d'une enquête nationale sur l'emploi et du quatrième RGPH4 en 2013.

Les résultats d'enquêtes et recensements ne permettent pas de satisfaire les besoins des utilisateurs jusqu'au plus bas niveau du découpage administratif. Par ailleurs, on note aussi la non réalisation de certaines enquêtes indispensables, une faible utilisation des normes de qualité, (i) le non respect de la périodicité de réalisation de certaines opérations de grande envergure (cas du Recensement général de l'agriculture et de l'élevage) et l'absence d'une évaluation permanente de la qualité des données suivant les normes.

Les domaines suivants sont peu ou pas couverts : secteur informel (activités de production et de services), environnement et changement climatique, la gouvernance-paix et sécurité, pêche et genre. Cette situation affecte la qualité de la couverture des productions statistiques notamment les comptes nationaux.

Par ailleurs, dans un secteur comme l'élevage qui contribue substantiellement au produit intérieur brut (PIB), il n'existe pas de données fiables, les estimations des effectifs du cheptel par exemple pouvant varier du simple au triple.

Enfin, la fiabilité des données recueillies par les enquêtes agricoles annuelles pourrait être affectée par le manque d'une base de sondage à jour dû à la non réalisation d'un Recensement général de l'agriculture et de l'élevage.

2.7.4.2 Statistiques économiques et conjoncturelles

Il est important de noter des efforts importants en matière d'élaboration des comptes nationaux (passage au SCN 93 avec l'implantation du module ERETES, rattrapage des retards sur les comptes définitifs, projet d'élaboration de comptes nationaux trimestriels), l'élaboration d'indicateurs conjoncturels (IHPC, Indice du coût de la construction, Indice de la production industrielle).

Au plan technique, les principaux problèmes constatés sont la divergence des sources pour certaines données (élevage, transport, pêche), l'insuffisance des documents nationaux sur les concepts, les normes et les nomenclatures et la couverture insuffisante des statistiques sectorielles.

2.7.4.3 Statistiques de sources administratives

La production et l'exploitation des statistiques de sources administratives restent insuffisantes pour diverses raisons. Il s'agit notamment de la faible culture statistique chez certains acteurs du SSN, l'inexistant ou le non fonctionnel du système d'information statistique dans plusieurs administrations sectorielles, la non disponibilité des données sous des formats exploitables dans certaines administrations sectorielles et la faible utilisation des outils de normalisation statistique.

2.7.5 Diffusion, communication et archivage

2.7.5.1 Diffusion

Les faiblesses de la diffusion résultent des facteurs suivants :

- l'inexistence de calendriers de diffusion de données portés à la connaissance des utilisateurs ;
- les retards enregistrés dans certaines publications courantes notamment les annuaires statistiques et les comptes nationaux définitifs ;
- la faiblesse de la bande passante qui affecte la connectivité et l'accès au site de l'ONS ;
- le manque de dispositions légales permettant l'accès à des données individuelles anonymisées notamment à des fins de recherche ;
- la non mise en ligne des bases de données (cas de Mauritinfo).

2.7.5.2 Communication et sensibilisation

La communication en matière statistique demeure encore insuffisante par manque d'une Cellule de communication au sein de l'ONS. Il en résulte une faible visibilité de l'activité statistique une insuffisante prise en compte de la statistique dans la définition et la mise en œuvre des politiques ainsi que la réticence des fournisseurs d'informations. A cet effet, il faut que l'ONS communique en ciblant sa communication vers des publics bien identifiés. Le but est d'améliorer la visibilité des services statistiques publics, à commencer par ceux de l'ONS, et de mieux faire connaître leurs produits.

Par ailleurs, l'on constate un ralentissement de la sensibilisation des acteurs en ce qui concerne les activités menées par le SSN. Cette situation est un facteur handicapant sur le renforcement du plaidoyer en faveur de la statistique. A titre d'exemple, la célébration de la Journée Mondiale de la Statistique et de la Journée Africaine de la Statistique n'est plus d'actualité depuis plusieurs années. Il faudra que le SSN, à l'image de plusieurs pays de la sous région, puisse organiser des journées de formation et d'information sur l'importance des statistiques à travers des ateliers avec les médias (télévision, radio, et presse écrite).

2.7.5.3 Archivage

Le dispositif d'archivage reste encore faiblement développé et les causes sont multiples. Au cours des années passées, l'ONS a édité un CD Rom renfermant un grand nombre de publications sur la période 1963-2001. L'Office a également procédé à la documentation et à l'archivage de certaines enquêtes et recensements. Concernant le stockage et la sécurisation des données, des lacunes subsistent. Une politique efficiente devrait être élaborée à cet effet.

3 Synthèse de la de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015

3.1 Résultats généraux

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2011-2015 de la SNDS permet de faire ressortir les principaux résultats sur le plan physique. L'évaluation de la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015, réalisée en juillet 2016, a montré que les résultats selon les axes stratégiques ont été mitigés. En effet, il ressort de cette évaluation que le taux d'exécution des activités prévues est de 54,4% au niveau global. De façon spécifique, le taux d'exécution des activités par axe stratégie est donné par le tableau suivant :

Tableau 1 : Evaluation du taux global de réalisation physique de la SNDS 2011-2015

Axe stratégique	Taux de réalisation
Axe1: Réorganisation SSN et coordination	59,8
Axe2: Développement de la production statistique, a amélioration qualité et diffusion	63,0
Axe3: Promotion de l'analyse des données	46,7
Axe4: Développement des ressources humaines, matérielles et financières	48,0
Taux de réalisation de la SNDS	54,4

S'agissant du plan d'action de la SNDS, on peut noter qu'il est surdimensionné par rapport aux capacités du SSN, sur les plans organisationnels, des ressources humaines et des ressources financières. Le fait de vouloir imputer plus de 90% du budget global aux PTF a limité la mise en œuvre de la SNDS. Par ailleurs, son plan d'action ne couvre pratiquement pas des secteurs importants comme l'environnement, le changement climatique, la gouvernance, la paix et la sécurité. Enfin, les objectifs visés en termes d'organisation et de production statistique au niveau régional (services régionaux de la statistique à l'ensemble des Wilayas) n'ont pas été atteints au vu des capacités du SSN en ressources humaines.

3.2 Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la SNDS

La SNDS envisageait la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation. Ce dispositif de suivi n'a pas été opérationnel.

La mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 prévoyait une évaluation à mi-parcours en 2013 qui devrait couvrir une évaluation finale en 2015. Mais force est de constater que l'évaluation à mi-parcours n'a pas été réalisée. Il faut aussi souligner qu'aucun rapport annuel de mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 n'a été élaboré. Les traditions d'élaboration des plans d'action annuels ont été abandonnées depuis 2010 (année de la dernière réunion du CNS).

L'évaluation n'a pas pu apprécier les niveaux des financements mobilisés et les sources des financements des activités.

3.3 Effet de la SNDS sur la gouvernance du SSN et la production statistique

3.3.1 Effet sur la gouvernance du SSN

En ce qui concerne la gouvernance, le SSN a compris et intériorisé la démarche de la planification stratégique basée sur la gestion axée sur les résultats qui a caractérisé l'organisation de ses travaux. Le pays a ainsi acquis des capacités en matière de gestion stratégique et de planification des activités de son système statistique national.

Le CNS a joué un rôle important dans l'examen et l'adoption du programme statistique national institué par la loi statistique jusqu'à 2010.

Le programme statistique national précise, pour chaque année civile, l'ensemble des enquêtes prévues, leur date approximative de réalisation et les délais qui seront laissés aux personnes physiques ou morales pour faire parvenir leurs réponses.

3.3.2 Effet sur la production statistique

L'évaluation a noté une amélioration du niveau de représentativité des données collectées dans le cadre des opérations récentes. Ainsi, les données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2013) et de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) 2014 sont représentatives par Wilaya voire par Moughataa.

L'élaboration et la publication régulières des statistiques économiques et conjoncturelles (notes et bulletins de conjoncture, les indices conjoncturels, comptes nationaux), des rapports d'enquêtes réalisées ainsi la mise en place de nouveaux produits statistiques (Indice du coût de construction, l'extension de l'indice de prix à la consommation au reste du pays) constituent des acquis que le SSN devra consolider.

Enfin, certaines structures statistiques sectorielles continuent à améliorer leurs productions et publient régulièrement des annuaires statistiques et des bulletins (éducation, agriculture et santé).

3.4 Financement de la SNDS

Sur le plan financier, la réalisation d'un grand nombre d'activités statistiques, notamment les enquêtes et recensements, demeure tributaire de l'aide des partenaires techniques et financiers étrangers. Malgré les efforts des autorités nationales, le financement des activités statistiques demeure largement insuffisant. Sur un montant de 11 024 millions UM représentant le coût de la SNDS 2011-2015, seuls 507 millions UM, soit 4,5 % étaient acquis au moment de son élaboration.

3.5 Appréciation qualitative des résultats de la mise en œuvre du Plan d'action de la SNDS 2011-2015

Les résultats de la mise en œuvre du plan d'actions ont été appréciés d'un point de vue qualitatif à travers une grille comportant trois (3) niveaux, à savoir : satisfaisant, peu satisfaisant, très peu satisfaisant. Sur l'ensemble des vingt six (26) résultats, six (06) ont été appréciés "satisfaisant", soit 23,1 %, neuf (09) "peu satisfaisant" soit 34,6% et onze (11) "très peu satisfaisant" soit 42,3%. Les détails de la présente appréciation figurent dans les tableaux ci-dessous.

3.5.1 Axe1 : Réorganisation SSN et coordination

Tableau 2 : Appréciation qualitative des résultats de l'axe 1

Résultat attendu	Commentaires sur les résultats	Appréciation
Résultat attendu 1.1.1 : une nouvelle architecture du SSN est définie et mise en œuvre	Plusieurs activités ont été réalisées avec quelques résultats encourageants qu'il faudra consolider. Des projets de textes organisant le SSN ont été élaborés mais n'ont pas encore été adoptés.	Satisfaisant
Résultat attendu 1.1.2 : une meilleure coordination du SSN est assurée par la mise en œuvre du nouveau cadre législatif et réglementaire		Satisfaisant
Résultat attendu 1.2.1 : une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre	Le document a été élaboré en 2016 (hors période couverte) mais n'est pas encore mise en œuvre.	Peu satisfaisant
Résultat attendu 1.2.2 : une structure chargée de la communication et des relations extérieures est créée au sein de l'ONS		Peu satisfaisant
Résultat attendu 1.2.3 : un dispositif permanent est mis en place pour faire le plaidoyer en faveur du développement de la statistique		Très peu satisfaisant
Résultat attendu 1.3.1 : un mécanisme d'évaluation des performances du SSN est mis en place	Au cours de la période sous revue, seul l'ONS a fait l'objet d'évaluation par les pairs. Les autres structures du SSN n'ont pas fait l'objet d'évaluation des performances. Ce qui explique le niveau de 25% pour l'atteinte de cet objectif opérationnel	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 1.4.1 : la coopération et le partenariat avec la communauté statistique internationale sont renforcés	Au niveau national, il faudra envisager la mise en place d'un cadre de concertation pour les partenaires de la statistique. Ce qui permettra de renforcer le plaidoyer en faveur du financement de la statistique	Peu satisfaisant

3.5.2 Axe2 : Développement de la production statistique, amélioration qualité et diffusion

Tableau 3 : Appréciation qualitative des résultats de l'axe 2

Résultat attendu	Commentaires sur les résultats	Appréciation
Résultat attendu 2.1.1 : un programme statistique national satisfaisant la demande est adopté chaque année et mis en œuvre	Le CNS ne s'étant pas réuni depuis 2010, aucun programme national n'a été adopté.	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 2.1.2 : des données statistiques détaillées pertinentes et à jour sur les domaines sociodémographiques sont disponibles pour appuyer la mise en œuvre du CSLP et pour l'atteinte des OMD	Toutes les grandes opérations statistiques retenues ont été réalisées à divers degrés même si on a observé parfois des retards dans leur exécution. Parmi les opérations statistiques non réalisées, on peut citer la réalisation en 2012-2013 du recensement agro-pastoral.	Satisfaisant
Résultat attendu 2.1.3 : des données statistiques économiques détaillées pertinentes et à jour sont disponibles pour appuyer la mise en œuvre du CSLP et pour l'atteinte des OMD	Beaucoup de progrès ont été effectués dans la production des statistiques économiques. Parmi les retards observés on note la non réalisation d'enquêtes annuelles auprès des entreprises. Par ailleurs, la production des comptes trimestriels n'est pas encore effective	Peu satisfaisant
Résultat attendu 2.2.1 : les statistiques de sources administratives sont collectées, traitées et diffusées régulièrement	Concernant les statistiques de sources administratives, des annuaires statistiques sont publiés régulièrement par certains services sectoriels (éducation, santé, agriculture et élevage). Les autres secteurs devraient être renforcés.	Peu satisfaisant
Résultat attendu 2.3.1 : les statistiques sont élaborées sur la base des concepts, définitions et nomenclatures adoptés au niveau national, régional et international	Les résultats ont été partiellement obtenus. Seul le recensement des nomenclatures utilisées au sein du SSN a été effectué.	Peu satisfaisant
Résultat attendu 2.3.2 : des bases de données communes sont mises en place	Les trois activités programmées ont été réalisées entièrement	Satisfaisant
Résultat attendu 2.4.1 : les statistiques nécessaires à la politique de décentralisation sont disponibles	Les résultats ont été partiellement obtenus. La création de nouveaux services statistiques régionaux pour couvrir l'ensemble des wilayas n'a pas été effectuée.	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 2.4.2 : les statistiques nécessaires aux analyses selon le genre sont disponibles	La seule activité programmée a été réalisée car l'élaboration et la publication systématique des statistiques selon le genre ont été effectuées pour toutes les enquêtes réalisées.	Satisfaisant
Résultat attendu 2.5.1 : la diffusion des statistiques disponibles est améliorée	Les résultats ont été partiellement obtenus car la stratégie et le plan de diffusion en tenant compte des normes prescrites dans le cadre du système général de diffusion des données (SGDD) et la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) n'ont pas été élaborés et la mise en place d'un portail statistique pour faciliter l'accès aux données disponibles au sein du SSN n'est pas effective..	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 2.5.2 : un système d'archivage des données utilisant les TIC est mis en place	L'ONS dispose d'un entrepôt de données accessible aux producteurs de statistiques publiques où il procède à la centralisation et à l'archivage à l'ONS de toutes les données de base et de toute la documentation relatives aux enquêtes et recensements. Le NADA est en construction.	Peu satisfaisant

3.5.3 Axe3 : Promotion de l'analyse des données

Tableau 4 : Appréciation qualitative des résultats de l'axe 3

Résultat attendu	Commentaires sur les résultats	Appréciation
Résultat attendu 3.1.1 : un programme minimum consolidé d'analyses et de recherches en appui à la mise en œuvre et au suivi évaluation du CSLP ainsi qu'à l'atteinte des OMD est établi, adopté et mis en œuvre	Pour atteindre ce résultat, trois activités ont été programmées. Aucune de ces activités n'a été réalisée.	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 3.2.1 : des analyses améliorées sont disponibles dans les publications courantes du SSN	Malgré l'établissement de partenariats entre l'ONS et certains centres de recherche et des universités, les analyses approfondies des données d'enquêtes et de recensements demeurent timides. Ce partenariat devra être consolidé	Peu satisfaisant
Résultat attendu 3.3.1 : des analyses approfondies et pertinentes des enquêtes et recensements sont disponibles		Très peu satisfaisant

3.5.4 Axe4 : Développement des ressources humaines, matérielles et financières

Tableau 5 : Appréciation qualitative des résultats de l'axe 4

Résultat attendu	Commentaires sur les résultats	Appréciation
Résultat attendu 4.1.1 : des ressources humaines qualifiées et motivées sont disponibles	Cet objectif est partiellement atteint car il n'existe pas de stratégie globale de gestion des ressources humaines au sein du SSN.	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 4.1.2 : un plan de formation initiale et continue est mis en place	Parmi les activités retenues, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds spécial pour le financement des activités statistiques n'a pas été réalisée. Il convient de réaliser cette étude de faisabilité de mise en place d'un tel fonds pour assurer la mise en œuvre de façon efficace les programmes statistiques.	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 4.1.3 : une stratégie globale de gestion des ressources humaines est élaborée et mise en œuvre	Ce résultat se base sur l'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines. Cette activité n'a pas été réalisée.	Très peu satisfaisant
Résultat attendu 4.2.1 : le financement des activités statistiques est sécurisé, pérenne et en augmentation	L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds spécial pour le financement des activités statistiques n'a pas été réalisée.	Très peu satisfaisant
Résultat 4.3.1 : des outils de travail modernes et performants sont mis en place	Ce résultat est partiellement atteint. L'élaboration d'un schéma directeur informatique et un schéma directeur pour l'information géographique et l'installation de réseaux intranet dans les principales structures du SSN demeure toujours d'actualité.	Peu satisfaisant
Résultat 4.3.2 : un parc de véhicules est disponible	Le parc auto de l'ONS est bien doté.	Satisfaisant

4 Forces et faiblesses du SSN, opportunités et menaces de son environnement

Les forces et faiblesses sont analysées selon la demande, la production, la diffusion et la publication des statistiques, d'une part, et le fonctionnement du SSN sur les plans législatif, réglementaire et organisationnel, d'autre part.

Dans un second temps sont analysées les opportunités et menaces que recèle l'environnement du SSN.

4.1 Forces et faiblesses

4.1.1 Points forts

- Cadre législatif, réglementaire et organisationnel (textes législatifs et réglementaires qui mettent en place un dispositif organisationnel et institutionnel adéquat : décret n°90-026 du 10 janvier 1990 portant création d'un Office national de la statistique (ONS) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; loi n°2005-017 du 27 janvier 2005 relative à la statistique publique; décret n°2006-024 du 17 avril 2006 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS) ; arrêté n°0184/MAED/ONS du 28 avril 2006 portant nomination des membres du CNS ;
- Bonne expérience de la programmation stratégique (Existence de documents stratégiques SNDS, CSLP, SCAPP, etc.) ;
- Bonne observation des principes fondamentaux de la statistique publique par le strict respect des principes d'indépendance scientifique, d'impartialité, de transparence et de confidentialité des données statistiques dans l'ensemble du SSN ;
- Accompagnement technique des services statistiques sectoriels à la demande ;
- Dynamisme de l'ONS en tant qu'organe central du SSN notamment à travers, l'amélioration de l'accès à l'information par la mise à jour régulière du site, les publications régulières (notes et bulletins de conjoncture, les indices conjoncturels), la publication systématique des rapports d'enquêtes réalisées et la mise en place de nouveaux produits statistiques (Indice du coût de construction ainsi que l'extension de l'indice de prix à la consommation au reste du pays, démarrage d'un projet visant la production des comptes trimestriels) ;
- Dynamisme de certaines structures statistiques sectorielles constaté à travers la publication régulière des annuaires statistiques et des bulletins (éducation et santé) et la réalisation d'enquêtes régulières (agriculture et sécurité alimentaire) ;
- Bonne expérience dans la conduite des grandes opérations statistiques, notamment au sein de l'ONS grâce à la réalisation de plusieurs enquêtes et recensements (EPCV, MICS, RGPH, etc.) ;
- Archivage et diffusion des données statistiques des bases de données sectorielles et d'une base de données socioéconomiques et démographiques (Mauritinfo) ;
- Utilisation des TICs pour la collecte de certaines données (PDA, CAPI, etc.) et numérisation de la cartographie censitaire et de la collecte des données des enquêtes d'envergure nationale telles que l'EPCV et MICS, etc.

4.1.2 Points Faibles

- Absence d'une réforme institutionnelle du SSN et des textes réglementaires pour leur conformité avec la Charte Africaine de la Statistique (CAS) ;
- Arrêt de la tenue des réunions du CNS depuis avril 2010 induisant la non adoption par ce dernier des programmes nationaux de statistique des années 2011, 2012 et 2013 ainsi que les rapports annuels sur la mise en œuvre des programmes des années 2010, 2011 et 2012 ;
- des problèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données se matérialisant par une couverture insuffisante des statistiques, une faible exploitation des sources

administratives et des délais de diffusion souvent longs qui entament l'actualité des données publiées ;

- une couverture géographique et thématique des données insuffisante, ce qui ne permet ni de comparer les données dans le temps et dans l'espace, ni de capter les spécificités ou les inégalités spatiales ;
- une insuffisance des ressources humaines qualifiées constitue également un grand frein au développement du SSN. Non seulement la quantité qui provient des écoles de formation est faible, mais aussi on assiste à une grande déperdition des personnels formés, principalement statisticiens, pour des carrières en dehors du système de production statistique. Une stratégie efficace de gestion des ressources humaines serait indispensable pour une mise en œuvre réussie de la SNDS ;
- une insuffisance de financement pour les activités statistiques : le financement national reste insuffisant et on observe une dépendance de plus en plus accrue vis-à-vis des partenaires au développement. Il est question de relever les budgets et fonds spéciaux alloués à la statistique et garantir leur pérennité afin d'assurer une couverture statistique capable de répondre aux besoins de la SCAPP en matière d'informations statistiques sectorielles, mais également de sécuriser les fonds nationaux alloués aux projets statistiques.
- une faible capacité de coordination et de mobilisation des ressources des PTF : il n'existe pas de cadre de dialogue formel entre le SSN et les PTF ;
- Absence totale de plaidoyer en faveur de la statistique au niveau des centres de décision, notamment les utilisateurs potentiels de l'information statistique tels que les départements sectoriels ;
- des lacunes dans la diffusion des données : Inexistence de calendriers de diffusion de données portés à la connaissance des utilisateurs et manque de dispositions légales permettant l'accès à des données individuelles anonymisées notamment à des fins de recherche.

4.2 Opportunités

- Prise de conscience du gouvernement de l'importance et de l'utilité de la statistique dans le processus de prise de décision et dans le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement ;
- Environnement favorable au développement de la statistique suite aux engagements de l'Etat et des PTF à promouvoir le développement du SSN ;
- Demande soutenue, diversifiée et exigeante en matière de production de l'information statistique, notamment pour la mise en œuvre de la SCAPP, le suivi des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que des stratégies et programmes sectoriels de développement.

4.3 Menaces

- Déficit prononcé en ressources humaines dans le domaine statistique, ce qui constitue un obstacle au développement de la production statistique et à l'amélioration de sa qualité ;
- Forte dépendance du financement des activités statistiques des ressources extérieures, ce qui ne permet pas de mettre en œuvre des programmes cohérents et maîtrisés d'activités statistiques pour répondre aux besoins prioritaires du pays ;

- Insuffisance de la culture de prise de décision basée sur des informations quantitatives.
- Difficultés d'accès aux établissements de formation statistique ;
- Manque de culture de la prise de décision basée sur des informations quantitatives.

4.4 Défis à relever

Cette stratégie se donne pour ambition de fournir au Gouvernement un cadre cohérent et performant de production des informations statistiques de qualité pour la définition, le suivi et l'évaluation des politiques nationales de développement notamment la SCAPP et des politiques sectorielles. Elle ambitionne aussi d'être en cohérence avec les agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

Par ailleurs, la faible coordination du SSN a été soulevée lors de l'évaluation de la SNDS 2011-2015 comme étant un handicap à la mise en œuvre des plans d'action de la stratégie. Il s'agira donc d'assurer la cohérence des actions et programmes à prendre en compte dans la SNDS afin d'améliorer la coordination. A cet effet, l'ONS devra pleinement jouer et/ou renforcer son rôle d'organe central dans l'animation du système. Des efforts de renforcement de la coordination statistique ont été entamés notamment avec les actions d'élaboration de textes pour compléter certaines lacunes constatées au niveau des textes réglementaires en vigueur. (Lesquels textes doivent être adaptés à la CAS qui constitue le cadre d'orientation et l'outil de plaidoyer pour le développement de la statistique en Afrique.

Par contre, d'importants efforts doivent être faits en ce qui concerne les aspects de suivi-évaluation de la SNDS, de culture statistique, de communication et de collaboration entre les différents acteurs du SSN. L'appropriation de la présente stratégie par les décideurs politiques et tous les acteurs du SSN est plus que nécessaire pour renforcer la coordination du système.

L'insuffisance des ressources humaines en quantité et qualité demeure un grand défi pour améliorer l'efficacité et le développement du SSN. On constate une grande pénurie de statisticiens et de démographes à tous les niveaux. Par ailleurs, le contexte actuel (mise en œuvre de la SCAPP, réalisation des ODD, politique de décentralisation et l'éventuelle création des Conseils Economiques Régionaux CER) va surement engendrer de nouveaux besoins en données d'où la nécessité de disposer de personnels formés dans le domaine de la statistique. Une stratégie de gestion des ressources humaines serait souhaitable pour une mise en œuvre réussie de la SNDS.

L'autre défi majeur du SSN est celui du financement de l'activité statistique en général. En effet, le financement national reste insuffisant et on observe une grande dépendance vis-à-vis des partenaires au développement. Il est question d'inverser cette tendance afin d'assurer la mise en œuvre des plans d'actions de la SNDS et de sécuriser les fonds nationaux alloués aux projets statistiques. Pour ce faire, la mise en place d'un fonds de développement de la statistique constitue une condition sine-qua-none à la souveraineté de la statistique.

Afin d'assurer une bonne programmation statistique, il conviendrait entre autres de renforcer les capacités du SSN au processus de programmation stratégique et à la Gestion Axée sur les Résultats, éléments indispensables au suivi-évaluation, et donc à la tenue des statistiques de qualité.

Pour renforcer les actions de plaidoyer en faveur de la statistique, il serait judicieux d'améliorer la communication du SSN et de diffusion de l'information à tous les niveaux. En effet, la communication a pour effet immédiat d'améliorer la visibilité de la statistique au sein la société. Ce qui aura comme avantage de contribuer à sensibiliser toutes les parties prenantes sur le rôle de la statistique pour accompagner les actions de développement.

Le SSN a connu ces dernières années des progrès dans plusieurs domaines, notamment le dispositif institutionnel, la production statistique et la coordination. Il reste cependant d'importants défis à relever qui exigent un engagement politique plus fort pour le développement de la statistique : finalisation de la réforme institutionnelle, formation des statisticiens et leur recrutement dans le SSN, financement des activités, couverture de certains domaines importants en matière de production statistique notamment les domaines émergents. A l'horizon 2030, la SNDS doit permettre de relever ces défis.

4.5 Principes et valeurs fondamentales

4.5.1 Principes de base de la SNDS

La production et l'utilisation de statistiques sont sous-tendues par un certain nombre de principes qui permettent de respecter son caractère scientifique ; il s'agit du principe de la double optique, de celui de la norme de qualité définie, du principe de ressources minimales, du principe d'adaptation continue et de celui de la cohérence optimale et de la concordance de sources.

Le principe de la double optique (production/utilisation) : ce principe consacre le fait que la production statistique doit répondre à un besoin exprimé par les utilisateurs et ne doit pas être une finalité en soi. Ainsi donc, il devra s'établir entre producteurs et utilisateurs, un rapport de partenariat mutuellement enrichissant qui soumet toute production statistique à l'épreuve de la vérité.

Le principe d'adaptation continue : ce principe veut que la production statistique, soit en mesure de répondre aux besoins toujours renouvelés des utilisateurs. Ceci demande que la production statistique soit structurée pour faire face aussi bien à la demande régulière, qu'à la réalisation d'opérations de nature irrégulière ou ponctuelle, sans altérer la production « habituelle ».

Le principe de la norme de qualité définie : ce principe consacre le fait que pour la production statistique que retiendra la SNDS, il est nécessaire de définir la norme de qualité et de faire respecter les procédures éditées, afin d'asseoir une culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision. Par qualité, on entend le degré de fiabilité c'est à dire la propriété de la donnée chiffrée de traduire au mieux le concept qu'il est censé représenter ou la réalité que l'on veut décrire ou analyser. La norme de qualité est quant à elle définie si la statistique est: (i) de source définie et certifiée, (ii) sans biais ou a un biais négligeable, (iii) de niveau de signification géographique ou thématique requis (localité, commune, cercle, région, zone, pays), (iv) de période de référence adéquate, (v) reconnue comme ayant une erreur de sondage (pour les statistiques d'enquêtes) acceptable pour le niveau de signification requis et (vi) disponible à temps.

Le principe de la cohérence optimale et de la concordance de sources : la cohérence de la production statistique est optimale lorsqu'elle ne fait ni duplication, ni omission, et n'autorise pas des contradictions. Le respect de ce principe passe par la mise en œuvre d'un processus de coordination du système d'information et l'utilisation harmonisée d'outils statistiques (nomenclatures, codes, définition de concepts, référentiel temps et espace). Ce principe évite de décrédibiliser la production statistique et contribue à l'acquisition de la culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision.

Le principe de ressources minimales : le principe de ressources minimales incite à mettre en avant la recherche méthodologique permettant de garantir la qualité jugée acceptable pour définir le coût minimum correspondant. Il invite aussi à la rationalisation des opérations statistiques. A titre illustratif, il s'agit à travers ce principe, de pérenniser les dispositifs de collecte en rendant leur financement plus supportable.

4.5.2 Valeurs fondamentales

Les valeurs selon lesquelles la production statistique doit être réalisée sont à partager par toutes les composantes du SSN. Elles sont :

- le **professionnalisme** qui donne confiance aux utilisateurs qui seront confortés par la compétence et le professionnalisme avec lesquels la production est réalisée ;
- la **crédibilité** qui vise à assurer la fiabilité des statistiques et à accroître la confiance du public dans l'objectivité et le professionnalisme du système ;
- la **légitimité** qui montre que les activités statistiques sont menées dans l'intérêt du pays et que le système répond véritablement à un besoin essentiel ;
- l'**intégrité** qui amène le SSN à élaborer et utiliser des méthodes objectives et transparentes pour fournir des statistiques et autres produits fiables, basés sur des principes professionnels et sur les meilleures pratiques ;
- l'**impartialité** qui empêche le trucage et la manipulation de la production statistique ainsi que la complaisance ;
- l'**esprit d'équipe** qui conduit à atteindre les objectifs fixés en travaillant en équipes bien coordonnées.

4.5.3 Principes fondamentaux de la statistique officielle

Principe 1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

Principe 2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Principe 3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

Principe 4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

Principe 5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

Principe 6. Les données individuelles recueillies pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

Principe 7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

Principe 8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Principe 9. L'utilisation, par les organismes responsables de la statistique de chaque pays, des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

Principe 10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

5 Vision, mission et axes stratégiques

5.1 Vision de développement du SSN

La SNDS vise à asseoir à l'horizon 2030, un SSN stable, efficient, produisant et diffusant dans les délais requis des données statistiques fiables, mises à jour, répondant aux besoins des utilisateurs notamment pour la conception ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales et programmes de développement. A l'horizon de cette vision, le SSN devrait d'être un véritable outil de développement indispensable à tous les acteurs (politiques, économiques, chercheurs, société civile et partenaires au développement) grâce à la pertinence, à la crédibilité et à la qualité de ses services.

Une telle vision peut s'énoncer comme suit :

« A l'horizon 2030, construire un système statistique efficient et crédible, doté de ressources adéquates, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté, dont les productions répondent aux besoins des politiques nationales de développement et à ceux des utilisateurs ».

a) Un système statistique national efficace et crédible

La faible culture statistique des utilisateurs a été constatée au moment du diagnostic à travers les difficultés qu'ils éprouvent pour exprimer leurs besoins et la faible sensibilisation des décideurs sur l'utilité de l'information statistique, ce qui affecte parfois la crédibilité de ses productions ainsi que son efficacité.

Au terme de la vision, la culture statistique est développée au niveau des différents utilisateurs. Ceux-ci définissent mieux leurs besoins qui sont intégrés dans l'ensemble de processus de production statistique pour accompagner la prise de décision.

b) Un système statistique doté de ressources adéquates

Le constat a montré que le SSN dispose de très peu de ressources humaines qualifiées et motivées. En outre, son système de financement est inadéquat et ne mobilise pas suffisamment de moyens financiers pour la réalisation des activités.

Ainsi, au terme de la vision :

- les bases légales et organisationnelles du SSN seront mises à jour, la réforme institutionnelle réalisée, le système de coordination et de programmation ainsi que tous ses démembrements mis en place et consolidés ;
- les investissements conséquents seront réalisés afin de doter le SSN des ressources humaines qualifiées et motivées et des ressources matérielles nécessaires de qualité. Un système de financement pérenne des opérations statistiques sera mis en place et la mobilisation de ressources est assurée.

c) Un système statistique disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté

La loi n°2005-017 du 27 janvier 2005 relative à la statistique publique et le décret n°2006-024 du 17 avril 2006 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la statistique identifient les organes du système statistique national. En plus des principes fondamentaux de la statistique officielle, ces textes définissent les objectifs, les organes du SSN, leur nature, leur composition, leurs domaines, leurs attributions et les conditions de réalisation d'enquêtes par d'autres structures publiques.

Le diagnostic du SSN fait ressortir des problèmes institutionnels qui sont surtout à l'origine d'une coordination insuffisante en vue d'assurer une bonne programmation des activités statistiques et en l'absence d'un cadre permanent de dialogue et de concertation entre les principales structures en charge de la production statistique.

Ainsi, au terme de la mission, les bases légales et organisationnelles seront mises à jour, la réforme institutionnelle réalisée, le système de coordination et de programmation ainsi que tous ses démembrements mis en place et consolidés.

d) Un SSN dont les productions répondent aux besoins des politiques nationales de développement et à ceux des utilisateurs

Le SSN se doit donc de produire et de diffuser à temps des données statistiques de bonne qualité et coordonnées dans tout le pays pour les besoins de planification, le suivi-évaluation, les analyses socioéconomiques, la recherche et la définition des politiques publiques. Pour que les données statistiques soient crédibles et fiables, leur production doit se baser sur les valeurs qui découlent des Principes fondamentaux des statistiques publiques, la Stratégie d'Harmonisation de Statistique en Afrique (SHaSA) et de la Charte Africaine de la Statistique (CAS).

Quelques problèmes ont été identifiés en matière de production statistique. Il s'agit notamment

- de la qualité des données produites ;
- de la non prise en compte de certains domaines (état-civil, environnement et changement climatique, gouvernance, paix, sécurité, genre etc.) ;
- de la couverture limitée du champ de la plupart des domaines et de l'ensemble des besoins (principalement du fait de l'insuffisance des données structurelles de base cas des données de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche).

Ainsi au terme de la vision :

- le SSN produit des données selon les normes de qualité définies dans les principes fondamentaux de la statistique publique notamment la pertinence, l'exactitude, la continuité, la cohérence, la ponctualité (actualité). Ces données couvrent aussi l'ensemble des besoins des utilisateurs (Etat, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers).
- les données issues des enquêtes et recensements font l'objet de plusieurs analyses approfondies qui sont largement diffusées selon les canaux appropriés conformément aux principes fondamentaux de la statistique publique (accessibilité, concertation avec les utilisateurs, clarté et compréhension).

5.2 Mission du Système Statistique National

Le SSN a pour mission² de fournir, aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations, aux médias, aux chercheurs et au public, les informations statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental.

Cette mission consiste à :

- i. élaborer et veiller à la mise en œuvre effective des programmes statistiques ;*
- ii. collecter, traiter, analyser, publier et diffuser, à travers les supports les plus appropriés et dans les délais, des statistiques de qualité dans le respect des normes internationales ;*

² La loi 2005/017 du 27 Janvier 2005 relative à la statistique publique

- iii. *développer la culture statistique des décideurs, des usagers et des citoyens ;*
- iv. *former le personnel spécialisé de la statistique ;*
- v. *développer la recherche statistique appliquée.*

5.3 Axes stratégiques

A l'horizon 2020, l'objectif global de la SNDS est d'amener le SSN à produire et à diffuser des statistiques de qualité suffisamment désagrégées et prenant en compte les domaines émergents. A cet effet, une étape importante concerne l'identification des approches qui permettent d'atteindre les buts désirés. Il s'agit de dégager des options stratégiques et d'arrêter des objectifs opérationnels conséquents et des activités qui constituent l'ensemble des réalisations qui doivent être effectuées. Les objectifs doivent être créatifs, tournés vers l'avenir et viser à répondre aux problèmes importants identifiés lors de la phase diagnostic.

5.3.1 Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN

Cet axe répond à la nécessité de posséder un SSN stable, mieux coordonné et cohérent dans son ensemble pour faire face aux enjeux auxquels il est confronté. L'objectif recherché est " d'améliorer le cadre juridique et institutionnel " à travers le renforcement de la coordination statistique et l'intensification de la communication entre les différents acteurs.

L'amélioration de la gestion du cadre institutionnel concerne aussi le renforcement des capacités des structures de production statistique pour assurer l'élaboration des statistiques dans les délais et conformément aux normes internationales. Ces structures doivent devenir le moteur des activités de production et de gestion des statistiques ainsi que la référence technique pour tous les acteurs intervenant dans le secteur. C'est pourquoi, cet axe stratégique comprend trois autres composantes, en l'occurrence la composante « le renforcement de la coordination et la programmation statistique », « la mise en place d'un cadre de rencontres des producteurs, utilisateurs et PTF » et « le renforcement des capacités des structures de production statistique ».

5.3.2 Axe stratégique II : Développement de la production statistique

L'objectif de cet axe est la réalisation d'une production statistique adaptée aux besoins des politiques. Il s'agit de mettre l'accent sur la production statistique à travers : (i) une adaptation de l'offre à la demande ; (ii) une intensification des efforts en matière de production de données détaillées, notamment d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la SCAPP et des ODD (recensements et enquêtes ; données économiques et financières ; bases de données communes) ; (iii) une amélioration de la couverture et de la désagrégation des données (géographique et genre).

5.3.3 Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique

Cet axe stratégique a pour objectif d'assurer le partage de l'information grâce à l'analyse des données et à la diffusion à l'aide de moyens modernes afin d'assurer au maximum d'utilisateurs une meilleure accessibilité. Il comporte deux composantes : la composante "Activités d'analyse" et la composante "Activités de diffusion".

5.3.4 Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières,

De par son contenu, cet axe conditionne en fait la mise en œuvre des autres. Il s'agit du renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières par (i) la formation initiale et continue ; (ii) la motivation des ressources humaines, (iii) la modernisation des outils de travail et (iv)

la sécurisation du financement des activités (le volume des financements et leur pérennité). Il comporte également deux composantes : la composante « Plaidoyer/sensibilisation » et la composante « Recherche de financement ».

5.4 Objectifs opérationnels des axes stratégiques

Chaque axe stratégique va se décliner en objectifs opérationnels et en résultats qui seront déclinés en activités à réaliser.

5.4.1 Axe stratégique I :Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN

Objectif opérationnel 1.1 : Adapter le cadre légal et organisationnel

- Résultat 1.1.1 : La Charte Africaine de la Statistique est ratifiée
- Résultat 1.1.2 : La loi statistique est révisée et ses décrets d'application sont élaborés et adoptés
- Résultat 1.1.3 : La réforme institutionnelle et organisationnelle de l'ONS est engagée

Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination et la programmation statistique

- Résultat 1.2.1 : le Conseil National de la Statistique est opérationnel et tous ses organes mis en place
- Résultat 1.2.2 : le cadre de programmation est renforcé

Objectif opérationnel 1.3 : Mettre en place un cadre de rencontres des producteurs, utilisateurs et PTF

- Résultat 1.3.1 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les PTF est mis en place et un programme de rencontres élaboré
- Résultat 1.3.1 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les utilisateurs est mis en place et un programme de rencontres élaboré

5.4.2 Axe stratégique II - Développement de la production statistique de qualité

Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de données sociodémographiques et économiques désagrégées sur la période 2016-2020

- Résultat 2.1.1. : les recensements et enquêtes statistiques sont réalisés pour les principaux secteurs de l'économie et les résultats diffusés
- Résultat 2.1.2. : les principaux agrégats macroéconomiques et indicateurs sociaux sont produits de manière régulière
- Résultat 2.1.3 : les principaux indicateurs de suivi de la conjoncture sont produits de manière régulière

Objectif opérationnel 2.2 : Disposer de données de routine fiables et régulières dans les domaines prioritaires de la SCAPP

- Résultat 2.2.1 : le dispositif de collectes et de production des statistiques économiques est amélioré

- Résultat 2.2.2 : l'exploitation des données de sources administratives est renforcée

Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer la couverture et la qualité de la production statistique

- Résultat 2.3.1 : l'utilisation des normes de qualité dans la production statistique est améliorée
- Résultat 2.3.2 : la production statistique prend en compte les nouvelles thématiques et les désagréments pertinentes

5.4.3 Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique

Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer l'archivage et la vulgarisation des données statistiques

- Résultat 3.1.1 : L'archivage des données d'enquêtes et de recensement est effectué
- Résultat 3.1.2: Les outils de stockage des données statistiques sont améliorés ou mis en place

Objectif opérationnel 3.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique

- Résultat 3.2.1 : Une politique de diffusion des données est élaborée
- Résultat 3.2.2 : La connectivité des structures du SSN est améliorée

Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques

- Résultat 3.3.1 : Des rapports d'analyse approfondie des résultats d'enquêtes sont élaborés
- Résultat 3.3.2 : Des accords de partenariat sont mis en œuvre pour les analyses approfondies des données

Objectif opérationnel 3.4 : Promouvoir la culture statistique

- Résultat 3.4.1 : Les journées mondiales de la statistique et les journées africaines de la statistique sont célébrées chaque année
- Résultat 3.4.2 : Des journées de formation et d'information sont organisées avec la participation des médias

5.4.4 Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières

Objectif opérationnel 4.1 : Créer des mécanismes de financement de la statistique

- Résultat 4.1.1 : Un Fonds national pour le financement durable de la statistique est créé et doté en ressources
- Résultat 4.1.2 : Un groupe consultatif sur le financement de la statistique est organisé

Objectif opérationnel 4.2 : Renforcer le plaidoyer auprès des partenaires pour soutenir le financement de la statistique

- Résultat 4.2.1 : le SSN est doté d'une cellule de communication
- Résultat 4.2.2 : Les revues annuelles de la SNDS sont organisées

Objectif opérationnel 4.3 : Disposer de personnels qualifiés en statistique et en démographie

- Résultat 4.3.1 : un plan de formation est élaboré et mis en œuvre
- Résultat 4.3.2 : la formation continue des cadres du SSN est assurée
- Résultat 4.3.3 : le recrutement des statisticiens et démographes est effectué
- Résultat 4.3.4 : un centre de formation et de recyclage de cadres du SSN est créé et opérationnel

6 Cadre logique axé sur les résultats

6.1 Axe stratégique 1 : Amélioration de la gestion du cadre juridique et institutionnel

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif opérationnel 1.1 : Adapter le cadre légal et organisationnel	Résultat 1.1.1 : La Charte africaine de la statistique est ratifiée	Les documents de ratification élaborés et instruments de ratification disponibles	Journal officiel	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Dynamisme des organes de coordination - Application effective des textes juridiques et réglementaires
	Résultat 1.1.2 : La loi statistique est révisée et ses décrets d'application sont élaborés et adoptés	Les textes révisés disponibles	Journal officiel	
	Résultat 1.1.3 : La réforme institutionnelle et organisationnelle de l'ONS est engagée	Les textes de réforme des structures de production et organes de coordination pris et mis en œuvre	Journal officiel	
Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination et la programmation statistique	Résultat 1.2.1 : le Conseil national de la statistique est opérationnel et tous ses organes mis en place	Les réunions du Conseil supérieur de la statistique tenues selon un calendrier	Compte rendu des réunions disponibles	Dynamisme des organes de coordination
	Résultat 1.2.2 : le cadre de programmation est renforcé	Plan d'action annuel du SSN disponible	Compte rendu des réunions du Conseil supérieur de la statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Dynamisme des organes de coordination - Leadership des organes de coordination
Objectif opérationnel 1.3 : Mettre en place un cadre de rencontres des producteurs, utilisateurs et PTF	Résultat 1.3.1 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les PTF est mis en place et un programme de rencontres élaboré	Nombre de réunions organisées	Comptes rendus des réunions	
	Résultat 1.3.1 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les utilisateurs est mis en place et un programme de rencontres élaboré	Nombre de rencontres organisés	Compte rendu des rencontres	

6.2 Axe stratégique II : Développement de la production statistique de qualité

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de données sociodémographiques et économiques désagrégées sur la période 2016-2020	Résultat 2.1.1. : les recensements et enquêtes statistiques sont réalisés pour les principaux secteurs de l'économie et les résultats diffusés	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des productions statistiques diffusées - Couverture thématique de la production statistique améliorée - Niveau de désagrégation des données diffusé 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du suivi/évaluation de la SNDS - Rapports d'activités statistiques des administrations - Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique assurée - Volonté politique - Financement des opérations statistiques disponible
	Résultat 2.1.2 : les principaux agrégats macroéconomiques et indicateurs sociaux sont produits de manière régulière	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de couverture de la production statistique - Qualité des données produites 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi/évaluation de la SNDS - Publications des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité financière - Capacités matérielles et humaines - Appropriation des normes de qualité statistique par les sectoriels
	Résultat 2.1.3. : les principaux indicateurs pour le suivi de la conjoncture sont produits de manière régulière	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des domaines économiques, financiers et monétaires dont les statistiques sont produites à temps (selon leur calendrier) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité des structures - Rapport de suivi de la mise en œuvre de la SDNS 	
	Résultat 2.1.4 : Les comptes trimestriels sont régulièrement produits	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence de production des comptes trimestriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Publications 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités matérielles et humaines - Appropriation des normes de qualité statistique par les sectoriels
Objectif opérationnel 2.2 : Disposer de données de routine fiables et régulières dans les domaines prioritaires de la SCAPP	Résultat 2.2.1 : le dispositif de collecte et de production des statistiques économiques amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture de la collecte des données élargie 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi/évaluation de la SNDS - publications 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des données de sources administratives
	Résultat 2.2.2 : l'exploitation des données de sources administratives est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de systèmes d'information de données administratives mis en place et pour lesquels les procédures de transmission de données, de vérification de la qualité, les méthodes de traitement, de stockage, d'analyse et diffusion ont été élaborées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels d'opération - Rapports de suivi/évaluation de la SNDS - Rapports d'activité des structures sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne coordination de l'activité statistique sectorielle - Culture statistique

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer couverture et la qualité de la production statistique	Résultat 2.3.1 : l'utilisation des normes de qualité dans la production statistique est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures respectant les normes de qualité dans la production statistique - Nombre de structures utilisant les concepts et définition élaborés par l'ONS dans la production statistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation de la qualité des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique affirmée - Dynamisme des organes de coordination du SSN - Culture statistique - disponibilité des ressources financières
	Résultat 2.3.2 : la production statistique prend en compte les nouvelles thématiques et les désagréments pertinentes	Intégration des nouvelles thématiques dans la collecte des données	Rapports des opérations d'enquêtes	

6.3 Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique

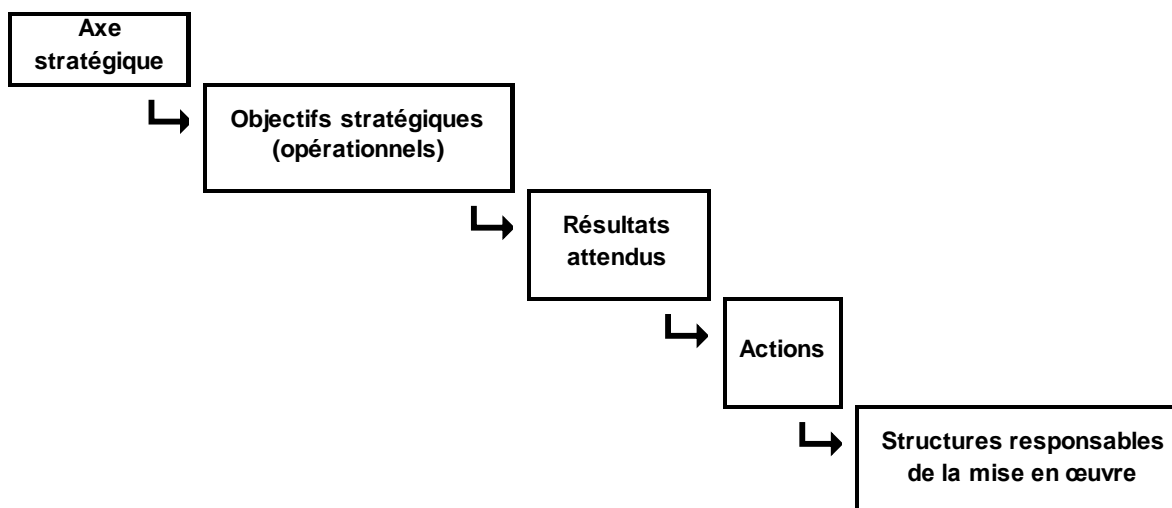
Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer l'archivage et la vulgarisation des données statistiques	Résultat 3.1.1 : L'archivage des données d'enquêtes et de recensement est effectué	- Nombre d'opération documentés et archivées	- Rapports d'activités statistiques des administrations - Rapports de suivi/évaluation de la SNDS - Archives du SSN	<ul style="list-style-type: none"> - Culture statistique - disponibilité des ressources financières - Appropriation des normes de qualité statistique - Volonté politique affirmée - Dynamisme des organes de coordination - Leadership des organes de coordination
	Résultat 3.1.2: Les outils de stockage des données statistiques sont améliorés ou mis en place	- Nombre de canaux de diffusion utilisés	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS	
Objectif opérationnel 3.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique	Résultat 3.2.1 : Une politique de diffusion des données est élaborée	- Document de la politique de diffusion	- Rapports de suivi/évaluation de la SNDS	
	Résultat 3.2.2 : La connectivité des structures du SSN est améliorée	- Nombre de structures ayant une bonne connectivité	- Rapports de suivi/évaluation de la SNDS	
Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques	Résultat 3.3.1 : Des rapports d'analyse approfondie des résultats d'enquêtes sont élaborés	Nombre de rapports d'analyse approfondie élaborés et diffusés	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS	
	Résultat 3.3.2 : Des accords de partenariat sont mis en œuvre pour les analyses approfondies des données	Nombre d'accords de partenariat signé	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS	
Objectif opérationnel 3.4 : Promouvoir la culture statistique	Résultat 3.4.1 : Les journées mondiales de la statistique et les journées africaines de la statistique sont célébrées chaque année	Journées organisées	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS	
	Résultat 3.4.2 : Des journées de formation et d'information sont organisées avec la participation des médias	Nombre d'ateliers organisés Nombre de personnes invitées	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS - Rapport des ateliers de formation et d'information	

6.4 Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières

Objectifs opérationnels	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification des résultats	Hypothèses
Objectif opérationnel 4.1 : Créer des mécanismes de financement de la statistique	Résultat 4.1.1 : Un Fonds national pour le financement durable de la statistique est créé et doté en ressources	Fonds de développement de la statistique mis en place	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS - Journal officiel	- Volonté politique - Dynamisme des organes de coordination
	Résultat 4.1.2 : Un groupe consultatif sur le financement de la statistique est organisé	Groupe consultatif organisé	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS - Rapport de la réunion du groupe consultatif	
Objectif opérationnel 4.2 : Renforcer le plaidoyer auprès des partenaires pour soutenir le financement de la statistique	Résultat 4.2.1 : le SSN est doté d'une cellule de communication	Cellule de communication de l'ONS mise en place	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS - Textes organisant l'ONS	
	Résultat 4.2.2 : Les revues annuelles de la SNDS sont organisées	Revue annuelle organisée	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS - Rapport de la revue annuelle	
Objectif opérationnel 4.3 : Disposer de personnels qualifiés en statistique et en démographie	Résultat 4.3.1 : un plan de formation est élaboré et mis en œuvre	- Plan de formation élaboré et mis en œuvre - Nombre d'agents formés	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS - Rapports d'activité des structures du SSN	- Volonté politique - Dynamisme des organes de coordination - disponibilité des ressources financières
	Résultat 4.3.2 : la formation continue des cadres du SSN est assurée	Nombre de statisticiens formés	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS	
	Résultat 4.3.3 : le recrutement des statisticiens et démographes est effectué	Nombre de statisticiens recrutés	- Rapports d'activité des structures du SSN	
	Résultat 4.3.4 : un centre de formation et de recyclage de des cadres du SSN est créé et opérationnel	Centre de formation opérationnel	- Rapport du suivi/évaluation de la SNDS Rapports d'activité des structures du SSN	

7 Plan d'actions de mise en œuvre de la SNDS

L'atteinte des objectifs stratégiques découlant de la vision implique la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent. Ainsi, Achaque objectif stratégique seront associés des résultats attendus dont la réalisation sera obtenue grâce à des actions. La structure responsable de la mise en œuvre de chaque action sera précisée. Dans certains cas, la structure bénéficiaire de l'action pourra être différente de celle assurant sa mise en œuvre. Ce sera souvent le cas des actions assurées par le Conseil National de la Statistique qui bénéficient à d'autres structures. Le cadre logique sera ainsi le suivant :



Les principaux produits statistiques attendus au cours de la période 2007-2012 sont présentés en annexe.

7.1.1 Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN

Le plan de renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN passe par des réformes institutionnelles de l'organe central à travers l'adoption et la mise en application de textes réglementaires adaptés pour améliorer la gouvernance et efficacité des structures de production statistique. Ce plan d'action se donne aussi pour ambition la mise en place d'un cadre de concertation et d'échange entre les partenaires de la statistique et le SSN.

Les objectifs opérationnels de cet axe visent à :

- Adapter le cadre légal et organisationnel ;
- Renforcer la coordination et la programmation statistique ;
- Mettre en place un cadre de rencontres des producteurs, utilisateurs et PTF.

Pour atteindre ces objectifs opérationnels plusieurs résultats sont attendus à travers la réalisation des activités retenues dans le tableau qui suit. Le coût global de l'axe stratégique 1 est s'élève à 154,41 millions d'UM sur les cinq années couvertes par la SNDS. La structure de ce coût est présentée dans le tableau suivant.

Tableau : Structure des coûts de l'axe stratégique I

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total			
			D	R	Total	
Objectif opérationnel 1.1 : Adapter le cadre légal et organisationnel	Résultat 1.1.1 : La Charte africaine de la statistique est ratifiée	Activité 1.1.1.1 : Elaboration des documents de ratification de la CAS	-	3,00	3,00	
		Activité 1.1.1.2 : Ratification de la CAS	-	-	-	
	Résultat 1.1.2 : La loi statistique est révisée et ses décrets d'application sont élaborés et adoptés	Activité 1.1.2.1 : Elaboration et adoption d'une nouvelle loi statistique	-	2,00	2,00	
		Activité 1.1.2.2 : Elaboration et adoption des textes d'application de la loi statistique	-	2,00	2,00	
		Activité 1.1.2.3 : Elaboration et adoption d'un texte fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du SSN	2,00	-	2,00	
		Activité 1.1.2.4 : Diffusion des différents textes adoptés	-	5,00	5,00	
	Résultat 1.1.3 : La réforme institutionnelle et organisationnelle de l'ONS est engagée	Activité 1.1.3.1 : Elaboration d'un nouvel organigramme et le nouveau statut de l'ONS	2,52	5,67	8,19	
		Activité 1.1.3.2 : Elaboration et adoption d'un statut particulier pour le personnel de l'ONS	-	3,00	3,00	
		Activité 1.1.3.3 : Elaboration, pour chaque emploi, un profil de poste souhaitable	-	2,00	2,00	
	Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination et la programmation statistique	Résultat 1.2.1 : le Conseil national de la statistique est opérationnel et tous ses organes mis en place	Activité 1.2.1.1 : Mise en place du CNS et de ses Commissions spécialisées	-	5,00	5,00
Activité 1.2.1.2 : Organisation régulièrement des réunions du CNS			15,27	-	15,27	
Activité 1.2.1.3 : Organisation régulièrement des réunions des Commissions spécialisées du CNS			1,50	-	1,50	
Résultat 1.2.2 : le cadre de programmation est renforcé		Activité 1.2.2.1 : Formation des cadres du SSN en planification stratégique et en gestion axée sur résultats	3,00	3,00	6,00	
		Activité 1.2.2.2 : Elaboration des programmes et rapports annuels du SSN de suivi de la SNDS	2,50	22,95	25,45	
		Activité 1.2.2.3 : Organisation des revues de la SNDS	-	10,00	10,00	
		Activité 1.2.2.4 : Elaboration et diffusion des rapports d'évaluation de la SNDS	1,50	5,25	6,75	
		Activité 1.2.2.5 : Elaboration de la feuille de route de la SNDS de la SNDS	1,50	2,25	3,75	
		Activité 1.2.2.6 : Elaboration de la SNDS	3,00	4,50	7,50	
		Objectif opérationnel 1.3 : Mettre en place un cadre de rencontres des producteurs, utilisateurs et PTF	Résultat 1.3.1 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les PTF est mis en place et un programme de rencontres élaboré	Activité 1.3.1.1 : Mise en place d'un cadre de rencontres avec les PTF	-	5,00
Activité 1.3.1.2 : Organisation périodique des rencontres avec les PTF pour échanger sur les initiatives en matière statistique	-			12,00	12,00	
Activité 1.3.1.3 : Présentation une fois par an aux PTF des besoins de financement des activités statistiques	-			8,00	8,00	
Activité 1.3.1.4 : Préparation et diffusion des conclusions des rencontres avec les PTF auprès des acteurs du SSN	-			8,00	8,00	
Résultat 1.3.2 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les utilisateurs est mis en place et un programme de rencontres élaboré	Activité 1.3.2.1 : Mise en place d'un cadre de rencontre entre producteurs et utilisateurs		-	3,00	3,00	
	Activité 1.3.2.2 : Organisation au moins d'une rencontre d'échanges entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques		-	6,00	6,00	
	Activité 1.3.2.3 : Préparation et diffusion des conclusions des rencontres avec les utilisateurs auprès des acteurs du SSN		-	4,00	4,00	
			Total (Axe I)	32,79	121,62	154,41

7.1.2 Axe stratégique II - Développement de la production statistique de qualité

Axe opérationnel par excellence, celui-ci vise à fournir aux différents utilisateurs l'essentiel de l'information statistique de qualité dont ils ont besoin dans des délais raisonnables. Le plan d'action propose des actions devant concourir à l'amélioration de la production statistique, de la qualité des données ainsi que de leur couverture.

Par ailleurs, le respect de la périodicité de la production de l'information statistique repose sur l'établissement d'un calendrier précis de diffusion de données arrêté après la concertation de toutes les parties prenantes. Le respect par le SSN de ce calendrier, qui aura précédemment fait l'objet d'une large diffusion, sera un facteur de mesure de la crédibilité des producteurs de données.

Cet axe repose sur trois objectifs opérationnels à savoir :

- Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de données sociodémographiques et économiques désagrégées sur la période 2016-2020 ;
- Objectif opérationnel 2.2 : Disposer de données de routine fiables et régulières dans les domaines prioritaires de la SCAPP ;
- Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer couverture et la qualité de la production statistique.

La réalisation des activités retenues pour atteindre ces trois objectifs opérationnel nécessite un coût global de 5990,3 millions d'UM dont sur les cinq années couvertes par la SNDS. La structure de ce coût est présentée dans le tableau suivant. :

Tableau : Structure des coûts de l'axe stratégique II

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total		
			D	R	Total
Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de données sociodémographiques et économiques désagrégées sur la période 2016-2020	Résultat 2.1.1. : les recensements et enquêtes statistiques sont réalisés pour les principaux secteurs de l'économie et les résultats diffusés	Activité 2.1.1.1 : Préparation et réalisation d'une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et publication de leurs résultats	376,9	16,2	393,1
		Activité 2.1.1.2 : Préparation et réalisation d'une enquête de suivi de la situation alimentaire des ménages et publication des résultats	19,0	168,0	187,0
		Activité 2.1.1.3 : Réalisation d'une enquête de genre Connaissance-Aptitude-Pratique (CAP)	6,0	20,0	26,0
		Activité 2.1.1.4 : Réalisation du Recensement général de l'agriculture et de l'élevage	-	1 313,2	1 313,2
		Activité 2.1.1.5 : Organisation d'enquêtes de suivi de la production rurale et des caractéristiques des ménages agro-pastorau) avec un module spécifique sur les ménages	155,0	-	155,0
		Activité 2.1.1.6 : Réalisation d'une enquête nutrition chaque année	-	460,0	460,0
		Activité 2.1.1.7 : Réalisation d'une enquête MICS	4,9	-	4,9
		Activité 2.1.1.8 : Préparation et réalisation d'une enquête emploi	168,7	-	168,7
		Activité 2.1.1.9 : Mesure du niveau de la connaissance, Attitudes et Pratiques en matière de la SR	-	105,0	105,0
		Activité 2.1.1.10 : Estimation des indicateurs de performance en matières de la santé des femmes et des enfants	-	400,0	400,0
		Activité 2.1.1.12 : Réalisation d'une enquête maraichère	23,0	25,0	48,0

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total		
			D	R	Total
		Activité 2.1.1.13 : Réalisation d'une enquête sur les prix d'un panier de produits agropastoraux au niveau des marchés de production et de consommation (en gros, détails et par produit)	52,9	-	52,9
		Activité 2.1.1.14 : Réalisation d'une enquête sur les productions dattières	12,0	25,0	37,0
	Résultat 2.1.2 : les principaux agrégats macroéconomiques et indicateurs sociaux sont produits de manière régulière	Activité 2.1.2.1 : Révision et adoption des nomenclatures en Mauritanie	-	3,5	3,5
		Activité 2.1.2.2 : Rénovation des comptes nationaux (SCN 2008) avec l'utilisation du module ERETES.	184,5	-	184,5
		Activité 2.1.2.3 : Publication de la série de comptes (2012 -2015) suivant le SCN 93	-	10,0	10,0
		Activité 2.1.2.4 : réalisation d'enquêtes de suivi du BTP	-	110,0	110,0
	Résultat 2.1.3 : les principaux indicateurs pour le suivi de la conjoncture sont produits de manière régulière	Activité 2.1.3.1 : Consolidation du suivi de la conjoncture et publication régulière des notes et bulletins de conjonctures	25,0	-	25,0
		Activité 2.1.3.2 : Réalisation de la collecte des prix à la consommation Activité et et publication régulière de l'INHPC rénové avec le logiciel Phoenix-UEMOA.	110,0	440,0	550,0
		Activité 2.1.3.3 : Recensement Scolaire Annuel	100,0	452,6	552,6
		Activité 2.1.3.4 : Conception d'une méthodologie d'élaboration d'un répertoire des entreprises.	1,8	2,6	4,4
		Activité 2.1.3.5 : Mise à jour du répertoire des entreprises.	6,8	23,7	30,5
		Activité 2.1.3.7 : Mise en place des indices sur le chiffre d'affaires	-	-	-
		Activité 2.1.3.8 : Elaboration et diffusion des statistiques du commerce extérieur	-	12,0	12,0
		Activité 2.1.3.9 : Production et diffusion de l'annuaire statistique	1,2	4,8	6,0
	Résultat 2.1.4 : Les comptes nationaux trimestriels (CNT) sont régulièrement produits	Activité 2.1.4.1 : Mse en place d'une équipe pour la production des comptes trimestriels	-	36,0	36,0
		Activité 2.1.4.2 : Amélioration des statistiques de la pêche (Mise en œuvre des mesures de régulation de l'accès aux ressources (collecte de données de la PA, PC et PH)).	45,6	-	45,6
		Activité 2.1.4.3 : Mise en place de la cartographie de la pêche artisanale et la pêche côtière (géo référencement des zones de pêches)	-	33,0	33,0
	Objectif opérationnel 2.2 : Disposer de données de routine fiables et régulières dans les domaines prioritaires de la SCAPP	Résultat 2.2.1 : le dispositif de collectes et de production des statistiques économiques modernisé	Activité 2.2.1.1 : Production et diffusion des CNT	-	3,0
Activité 2.2.1.2 : Elaboration d'une base de données économique et financière des entreprises.			1,8	2,6	4,4
Résultat 2.2.2 : le dispositif de collectes et de production des statistiques sanitaires renforcé		Activité 2.2.2.1 : Enquête SMART	80,0	-	80,0
		Activité 2.2.2.2 : Recherche opérationnelle basée sur la vaccination	25,0	-	25,0
		Activité 2.2.2.3 : Enquête STEPWEIS	-	50,0	50,0
		Activité 2.2.2.4 : Enquête SARA	-	640,0	640,0
Résultat 2.2.3 : l'exploitation des données de sources administratives est renforcée		Activité 2.2.2.5 : Revue du PEV avec une enquête de couverture vaccinale	-	160,0	160,0
		Activité 2.2.3.1 : Inventaire des différentes statistiques de sources administratives produites dans les unités statistiques et les classer selon la qualité de leur tenue	-	4,0	4,0
		Activité 2.2.3.2 : Relance de l'activité de réflexion sur la production et l'exploitation optimale des statistiques d'Etat-civil	-	-	-

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total		
			D	R	Total
		Activité 2.2.3.3 : Produire régulièrement les cartes diagnostiques sectorielles : carte sanitaire, carte scolaire	-	-	-
		Activité 2.2.3.4 : Renforcement des capacités des services statistiques sectoriels pour améliorer la qualité des statistiques de sources administratives (justice, intérieur, etc.)	-	20,0	20,0
Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer couverture et la qualité de la production statistique	Résultat 2.3.1 : l'utilisation des normes de qualité dans la production statistique est améliorée	Activité 2.3.1.1 : Elaboration d'un recueil de concepts et définitions	-	1,5	1,5
		Activité 2.3.1.2 : Recensement et harmonisation des nomenclatures utilisées au sein du SSN	-	3,0	3,0
		Activité 2.3.1.3 : Diffusion des nomenclatures adoptées aux niveaux régional et international	-	3,0	3,0
		Activité 2.3.1.4 : Elaboration et/ou mise à jour régulière des métadonnées et des plans d'amélioration des données	-	1,5	1,5
	Résultat 2.3.2 : la production statistique prend en compte les nouvelles thématiques et les désagréments pertinentes	Activité 2.3.2.1 : Intégration progressive des nouvelles thématiques dans les opérations de collecte	-	35,0	35,0
		Activité 2.3.2.2 : Production des indicateurs désagrégés lors de l'exploitation des enquêtes	-	3,0	3,0
		Activité 2.3.2.3 : Publication des indicateurs désagrégés pour toutes les enquêtes nationales	-	3,0	3,0
		Total (Axe II)	1 400,0	4 590,3	5 990,3

7.1.3 Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique

Cet axe stratégique a pour objectif d'assurer le partage de l'information grâce à l'analyse des données et à la diffusion à l'aide de moyens modernes afin d'assurer au maximum d'utilisateurs une meilleure accessibilité. Cet axe concerne les aspects liés à la culture statistique à travers des échanges avec les médias et le grand public.

Quatre objectifs opérationnels sont rattachés à cet axe. Il s'agit de :

- Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer l'archivage et la vulgarisation des données statistiques ;
- Objectif opérationnel 3.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique ;
- Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques ;
- Objectif opérationnel 3.4 : Promouvoir la culture statistique.

Pour atteindre ces objectifs opérationnels plusieurs résultats sont attendus à travers la réalisation des activités retenues dans le tableau qui suit. Le coût global de l'axe stratégique III est s'élève à 400,6 millions d'UM sur les cinq années couvertes par la SNDS. La structure de ce coût est présentée dans le tableau suivant.

Tableau : Structure des coûts de l'axe stratégique III

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total		
			D	R	Total
Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer l'archivage et la vulgarisation des données statistiques	Résultat 3.1.1 : L'archivage des données d'enquêtes et de recensement est effectué	Activité 3.1.1.1 : Mise en place de système d'information dans les structures sectorielles	-	5,0	5,0
		Activité 3.1.1.2 : Archivage de la documentation et des données de toutes les enquêtes et recensements effectués les structures du SSN	-	10,0	10,0
	Résultat 3.1.2: Les outils de stockage des données statistiques sont améliorés ou mis en place	Activité 3.1.2.1 : Formation des cadres des services statistiques en techniques d'archivage des données	-	5,0	5,0
		Activité 3.1.2.2 : Mise en place des outils de stockages des données (matériels et logiciels)	-	10,0	10,0
		Activité 3.1.2.3 : Mise à jour de la base de données Mautinfo	-	20,0	20,0
		Activité 3.1.2.4 : Mise à jour régulière du portail NADA et de la base de données "Data portal"	-	8,0	8,0
Objectif opérationnel 3.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique	Résultat 3.2.1 : Une politique de diffusion des données est élaborée	Activité 3.2.1.1 : Elaboration d'une politique de diffusion de données	-	3,0	3,0
		Activité 3.2.1.2 : Elaboration d'un calendrier de diffusion de données	20,0	20,0	40,0
		Activité 3.2.1.3 : Adoption de la politique de diffusion des données et des plans de diffusion des données	32,0	32,0	64,0
		Activité 3.2.1.3 : Définition pour chaque structure productrice d'un format adapté de diffusion des données statistiques	-	-	-
	Résultat 3.2.2 : La connectivité des structures du SSN est améliorée	Activité 3.2.2.1 : Connexion à Internet des structures du SSN	-	10,0	10,0
		Activité 3.2.2.2 : Connexion à Internet des services régionaux de l'ONS	-	10,0	10,0
		Activité 3.2.2.3 : Amélioration de la connectivité de l'ONS	2,0	3,0	5,0
		Activité 3.2.2.4 : Mise en place d'un réseau Intranet à l'ONS	-	10,0	10,0
Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques	Résultat 3.3.1: Des rapports d'analyse approfondie des résultats d'enquêtes sont élaborés	Activité 3.3.1.1 : Elaboration d'un programme d'analyse approfondie dans les domaines économique, social, démographique, culturel, juridique, rural, halieutique, environnemental	-	8,0	8,0
		Activité 3.3.1.3 : Validation le programme d'analyse approfondie des données statistiques	-	4,0	4,0
		Activité 3.3.1.3 : Production des monographies régionales-RGPH2013	3,5	28,6	32,1
		Activité 3.3.1.4 : Elaboration de rapports d'analyse approfondie des données (analyses approfondies des données du RGPH2013).	30,0	-	30,0
	Résultat 3.3.2 : Des accords de partenariat sont mis en œuvre pour les analyses approfondies des données	Activité 3.3.2.1 : Signature d'accord de partenariats avec les centres de recherche	-	10,0	10,0
		Activité 3.3.2.2 : Elaboration d'un système de gestion de l'information statistique (choix logiciel, gestion des données, cartographie, système réseau, conditions d'accès)	-	3,0	3,0
Objectif opérationnel 3.4 : Promouvoir la culture statistique	Résultat 3.4.1 : Les journées mondiales de la statistique et les journées africaines de la statistique sont célébrées chaque année	Activité 3.4.1.1 : Systématisation l'organisation de la Journée Africaine de la Statistique (JAS) ;	2,5	23,0	25,5
		Activité 3.4.1.2 : Systématisation l'organisation de la Journée mondiale de la Statistique	2,5	23,0	25,5
	Résultat 3.4.2 : Des journées de formation et d'information sont organisées avec la participation des médias	Activité 3.4.2.1 : Organisation à l'intention de la presse des ateliers de formation à l'utilisation de l'information statistique	-	6,0	6,0
		Activité 3.4.2.2 : Organisation des journées et de cafés de presse	-	12,0	12,0
		Activité 3.4.2.3 : Confection et la diffusion par tous les créneaux d'outils de sensibilisation des décideurs sur l'importance de la statistique (dépliants, spots publicitaires, journaux,	1,9	15,5	17,4

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total		
			D	R	Total
		Activité 3.4.2.4 : Création des réseaux de promotion de la statistique	-	6,0	6,0
		Activité 3.4.2.5 : Elaboration d'une stratégie de communication	2,1	3,1	5,1
	Résultat 3.4.3 : Les revues annuelles de la SNDS sont organisées	Activité 3.4.3.1 : Elaboration des rapports annuels de suivi de la SNDS	-	8,0	8,0
		Activité 3.4.3.2 : Diffusion des rapports annuels de suivi de la SNDS	-	4,0	4,0
		Activité 3.4.3.3 : Organisation de la revue annuelle de la SNDS	-	4,0	4,0
		Total (Axe III)	96,5	304,1	400,6

7.1.4 Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières,

Cet axe conditionne en fait la mise en œuvre des autres. Les actions prévues visent la mobilisation des ressources financières pour les programmes et la sécurisation du financement en vue de la pérennisation d'une production statistique de qualité. Les ressources sont prioritairement mobilisées auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers.

Le coût global de l'axe stratégique III est s'élève à 2 709,0 millions d'UM sur les cinq années couvertes par la SNDS. La structure de ce coût est présentée dans le tableau suivant :

Tableau : Structure des coûts de l'axe stratégique IV

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total		
			D	R	Total
Objectif opérationnel 4.1 : Créer des mécanismes de financement de la statistique	Résultat 4.1.1 : Un Fonds national pour le financement durable de la statistique est créé et doté en ressources	Activité 4.1.1.1 : Réalisation une étude sur la mise en place d'un Fonds de développement de la statistique	-	2,5	2,5
		Activité 4.1.1.2 : Définition d'un mode de gestion d'un Fonds de développement de la statistique	-	5,0	5,0
		Activité 4.1.1.3 : Validation de l'étude	-	1,5	1,5
		Activité 4.1.1.4 : Création du Fonds de développement de la statistique	-	2 000,0	2 000,0
	Résultat 4.1.2 : Un groupe consultatif sur le financement de la statistique est organisé	Activité 4.1.2.1 : Mise en place d'un comité de préparation de la réunion du groupe consultatif	-	5,0	5,0
		Activité 4.1.2.2 : Organisation de la réunion du groupe consultatif	-	6,0	6,0
		Activité 4.1.2.3 : Mise en place d'un comité de suivi des recommandations de la réunion du groupe consultatif	-	8,0	8,0
Objectif opérationnel 4.2 : Renforcer le plaidoyer auprès des partenaires pour soutenir le financement de la statistique	Résultat 4.2.1 : le SSN est doté d'une cellule de communication	Activité 4.2.1.1 : Création d'une cellule de communication au sein de l'ONS	-	6,0	6,0
		Activité 4.2.1.2 : Recrutement d'un chargé de communication au sein de l'ONS	-	6,0	6,0
Objectif opérationnel 4.3 : Disposer de personnels qualifiés en statistique et en démographie	Résultat 4.3.1 : un plan de formation est élaboré et mis en œuvre	Activité 4.3.1.1 : inventaire des ressources humaines disponibles en matière de statistique et domaines connexes.	-	4,0	4,0
		Activité 4.3.1.2 : Evaluation des besoins de formation.	-	40,0	40,0
		Activité 4.3.1.3 : Préparation d'un programme général de formation des ressources humaines.	-	8,0	8,0

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Activités	Total		
			D	R	Total
		Activité 4.3.1.4 : Mise en œuvre du programme de formation des agents du SSN	-	60,0	60,0
	Résultat 4.3.2 : la formation continue des cadres du SSN est assurée	Activité 4.3.2.1 : Formation continue des personnels des statistiques démographiques et sociales	-	60,0	60,0
		Activité 4.3.2.2 : Ateliers et séminaires	-	58,7	58,7
		Activité 4.3.2.3 : Formation continue du personnel	-	31,2	31,2
		Activité 4.3.2.4 : Formation périodique du personnel de terrain en SIG Web	6,3	57,8	64,1
	Résultat. 4.3.3 : le recrutement des statisticiens et démographes est effectué	Activité 4.3.3.1 : Elaboration d'un plan de recrutement des statisticiens formés au niveau des centres de formation	-	2,0	2,0
		Activité 4.3.3.2 : Mise en œuvre du plan de recrutement des statisticiens par le biais d'un guichet unique	-	1,0	1,0
	Résultat 4.3.4 : un centre de formation et de recyclage de des cadres du SSN est crée et opérationnel	Activité 4.3.3.1 : Ouverture du Centre de Formation des ATS au sein de l'ONS	-	200,0	200,0
		Activité 4.3.3.1 : Mise en fonctionnement du Centre.	-	120,0	120,0
		Activité 4.3.3.1 : Organisation d'un voyage d'étude dans un centre de formation	-	20,0	20,0
		Total (Axe IV)	6,3	2 702,7	2 709,0

7.1.5 Coût total de la SNDS 2016-2020

L'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS 2016 - 2020 s'élève à 9254,3 millions d'UM

Tableau : Coût total de la SNDS (en Unité : Millions d'UM)

Axes		Axe stratégique I	Axe stratégique II	Axe stratégique III	Axe stratégique IV	TOTAL GENERAL
Année 2016	D	12,5	656,6	44,5	6,3	719,9
	R	1,0	36,5	0,0	9,8	47,3
	Total	13,5	693,1	44,5	16,1	767,2
Année 2017	D	8,3	328,5	0,0	0,0	336,8
	R	43,0	1481,2	107,5	585,8	2217,5
	Total	51,3	1809,7	107,5	585,8	2554,3
Année 2018	D	2,5	389,4	22,0	0,0	413,9
	R	20,8	925,9	64,5	786,5	1797,8
	Total	23,3	1315,3	86,5	786,5	2211,7
Année 2019	D	3,8	16,5	10,0	0,0	30,3
	R	19,3	1303,6	57,2	644,1	2024,2
	Total	23,1	1320,1	67,2	644,1	2054,4
Année 2020	D	5,7	9,0	20,0	0,0	34,7
	R	37,5	843,0	74,9	676,5	1631,9
	Total	43,2	852,0	94,9	676,5	1666,6
Total	D	32,8	1400,0	96,5	6,3	1535,5
	R	121,6	4590,3	304,1	2702,7	7718,7
	Total	154,4	5990,3	400,6	2709,0	9254,3
Total		1,7%	64,7%	4,3%	29,3%	100,0%

La structure des coûts montre une grande importance accordée au développement d'une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs dont le coût représente 64,7% du coût total de la stratégie. Cette production de statistique de qualité ne peut être obtenue qu'à travers un développement des capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques qui absorbent quant à lui, 29,3% du coût total de la SNDS 2016-2020.

Les principes ci-après guideront la recherche et la mobilisation du financement des coûts identifiés notamment l'exploitation de toutes les sources potentielles pour la mobilisation des ressources : ressources propres du système, Etat, PTF.

8 Stratégie de programmation et de suivi-évaluation des activités

La mise en œuvre de la SNDS incombe à toutes les structures du SSN. C'est une étape capitale pour la mise en œuvre effective de la SNDS. Il sera créé un cadre efficace de la gestion de la mise en œuvre piloté par l'ONS en tant qu'organe centrale du SSN.

Ce cadre devra comprendre, entre autres, des mécanismes de flexibilité, de contrôle et du suivi afin de pouvoir tenir compte des changements, des problèmes et des opportunités qui pourraient se présenter lors de sa mise en œuvre. Ceci permettra de s'assurer que les objectifs fixés sont atteints, et/ou de suggérer des correctifs pour maintenir la performance conforme à la stratégie

8.1 Fondements

Le suivi et l'évaluation des activités d'un programme ou d'une politique sont essentiels pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats. Le suivi est bien plus que la simple collecte de l'information sur le projet ou un programme.

Le suivi et l'évaluation font partie de l'ensemble des mécanismes permettant d'améliorer la performance des politiques et stratégies de développement socio-économique, de réduction de la pauvreté et de développement de la statistique. Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l'identification et la mise en place d'un dispositif pertinent constitue la clé de voûte de la transparence dans la gestion de la mise en œuvre de tout programme.

Pour mieux suivre la mise en œuvre de la SNDS, il sera institué un système de suivi qui sera appuyé par une revue annuelle afin de mieux appréhender les résultats et apprécier la réalisation des activités retenues par les plans d'action de la SNDS. Cette revue sera un forum de discussions et d'informations sur les activités du SSN. Au cours de la revue, il sera fait le bilan des activités de l'année n-1. Il sera également discuté le programme statistique des trois années suivantes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les besoins en matière de production statistique dans les politiques de développement économique et social, il sera réalisé une évaluation à mi-parcours de la stratégie. Cet exercice, qui devra se faire en tenant compte de l'agenda de la SCAPP, permettra au besoin de redéfinir les orientations de la SNDS et de recadrer son plan d'action. A la fin de la période, la SNDS sera évaluée avant l'élaboration de la prochaine pour un cycle de cinq ans.

L'évaluation confrontera les réalisations à la programmation qui figure dans les matrices des plans d'action de la SNDS. On se référera notamment au Plan d'action annuel de la SNDS. Ce plan présente les résultats attendus, la liste des indicateurs permettant de vérifier que les résultats ont été atteints, et une programmation financière par année. L'évaluation devra permettre de vérifier si les activités correspondant aux résultats ont été réalisées, en s'appuyant sur les indicateurs mentionnés ou d'autres informations pertinentes.

Au-delà de la vérification des résultats à travers la prise en compte des indicateurs, l'évaluation essaiera, pour les produits les plus importants, de se faire une idée de **la qualité des produits par rapport aux normes en usage**. Dans la mesure où le SSN, notamment dans le cadre de la démarche SNDS, doit **répondre aux besoins des utilisateurs**, l'évaluation accordera une grande importance aux appréciations portées par les utilisateurs sur les

produits du système statistique. Il s'agira, pour les principaux produits réalisés, de recueillir le point de vue motivé des utilisateurs.

L'évaluation s'efforcera de **comprendre les écarts** qu'elle aura constatés entre réalisations et programmation. Une attention particulière sera accordée au financement du programme, et au sort réservé aux engagements programmés du budget de l'Etat et des PTF tels qu'ils figurent dans les annexes de la SNDS. On relèvera aussi les retards éventuels dans les décisions de nature légale et institutionnelle qui étaient programmées.

8.2 Principes

Trois principes fondamentaux doivent être observés et servir de fil conducteur dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SNDS 2016-2020. Il s'agit :

- **du respect des priorités retenues dans la SCAPP** : ainsi les différents plans d'action de la SNDS devront effectivement contribuer à réaliser les priorités telles que définies par le SCAPP ;
- **de la communication, du partage de l'information et de la participation** : le partage de l'information est indispensable pour réussir la coordination et pour assurer la participation de tous les acteurs. A cet effet, le SSN devra engager et/ou poursuivre ses efforts pour assurer les échanges d'informations sur les différents rapports de mise en œuvre et de revue de la SNDS ainsi que les résultats d'évaluation finale de la SNDS 2016-2020. Cet esprit de partage doit également prévaloir au sein des différents comités du CNS qui seront créés ;
- **du suivi concerté et coordonné** : la Direction Générale de l'ONS va poursuivre l'élaboration des rapports annuels afin d'alimenter les rencontres de revue annuelle de suivi de la SNDS. A ce niveau, il est important, dans le cadre d'une concertation dynamique, que les autres acteurs, notamment les structures sectorielles, produisent des rapports indépendants qui compléteront le rapport établi par l'ONS.

Ces trois principes vont consolider le système de suivi de la mise en œuvre de la SNDS 2016-2020 qui repose sur un cadre de résultats et de mesure de la performance basé sur un dispositif institutionnel.

8.3 Dispositif institutionnel de pilotage d'une SNDS

Un dispositif institutionnel pyramidal à trois paliers décrit ci-après devra assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS. Il comporte :

- **au sommet, le Conseil national de la statistique (CNS)** qui est l'organe supérieur de supervision. Il comporte en son sein un Secrétariat Technique Permanent en charge des travaux de conception, de coordination, de suivi et d'évaluation de la SNDS en rapport avec le Coordonnateur de la SNDS qui s'occupe de gestion permanente des activités de la SNDS. A cet effet, il prépare pour les sessions du CNS, les divers rapports sur l'exécution de la SNDS. Dans le cadre de ses sessions, le CNS appréciera l'exécution du plan annuel d'actions en vue de formuler les orientations appropriées. Quant à l'évaluation globale de l'efficacité de la SNDS, elle se fera tous les trois ans, toujours sous la responsabilité du CNS avec l'appui du SSN.

Remarque : Il convient de souligner que, l'ONS reste la cheville ouvrière dans le dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de la SNDS. Ce dispositif doit s'appuyer sur les services en charge de la coordination de l'ONS, pour remplir convenablement ses fonctions liées au suivi-évaluation.

- **au milieu, les Commissions spécialisées** par grand domaine du système statistique national pour la programmation, la coordination et/ou la supervision directe des activités de production.

Ces commissions sont chargées, entre autres, de la programmation et de la coordination des activités de la SNDS ainsi que du suivi des questions relevant de l'activité et des missions du CNS.

- **à la base, les services et institutions chargés des productions statistiques sectorielles et spéciales**

Etant donné que la SNDS est un cadre de mise en cohérence des activités statistiques nationales et des programmes d'assistance bilatérale et multilatérale au pays en matière de statistique, les plans d'action comportent des projets d'enquêtes et de recensements, des activités de production de statistiques courantes et des études à réaliser par les différents acteurs du SSN. Chaque service, chaque direction, et enfin chaque ministère est responsable de l'exécution de sa part de programme. Les structures concernées présenteront chaque année, un rapport d'exécution des activités de la période écoulée et de nouvelles propositions d'action à réaliser.

Les structures en charge des opérations assurent la supervision quotidienne de l'exécution des opérations relevant de leur responsabilité. Ils fournissent toutes les informations nécessaires à leur évaluation et adressent selon une périodicité établie, un rapport d'exécution aux organes de coordination. Ces rapports seront élaborés conformément à un canevas standardisé pour tous les producteurs. En outre, ils devront proposer, dans leur rapport, les ajustements nécessaires selon les besoins. Les rapports annuels de la mise en œuvre de la SNDS seront diffusés à tous les acteurs du SSN ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

- **au niveau opérationnel, l'ONS à travers la Direction de la coordination et de la programmation statistique**

La Direction de la coordination et de la programmation statistique de l'ONS va poursuivre l'élaboration des rapports annuels afin d'alimenter les réunions du CNS et les rencontres de revue annuelle de suivi de la SNDS. Ce rapport sera une synthèse des rapports qui seront élaborés par les structures sectorielles.

9 Conclusion

La SNDS vise à moyen terme le renforcement des capacités de production de l'ensemble du SSN, l'amélioration du statut du personnel du SSN et le renforcement des capacités des ressources humaines. En effet, le renforcement des capacités humaines et matérielles demeure la clé de réussite de la SNDS. Une meilleure coordination statistique à travers le fonctionnement normal des organes de coordination de l'activité statistique et la normalisation de la production statistique demeurent des exigences.

Pour son développement, le Système Statistique National a retenu prioritairement les quatre axes ci-stratégique. Ces principaux axes ont ensuite été déclinés progressivement dans un cadre logique complet sur lequel un exercice de chiffrage a été appliqué.

10 Annexes

10.1 Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Objectif opérationnel 1.1 : Adapter le cadre légal et organisationnel																		
Résultat 1.1.1 : La Charte africaine de la statistique est ratifiée																		
Activité 1.1.1.1 : Elaboration des documents de ratification de la CAS			-		3,0	3,0			-			-			-	-	3,0	3,0
Activité 1.1.1.2 : Ratification de la CAS			-			-						-			-	-	-	-
Résultat 1.1.2 : La loi statistique est révisée et ses décrets d'application sont élaborés et adoptés																		
Activité 1.1.2.1 : Elaboration et adoption d'une nouvelle la loi statistique			-		2,0	2,0			-			-			-	-	2,0	2,0
Activité 1.1.2.2 : Elaboration et adoption les textes d'application de la loi statistique			-		2,0	2,0			-			-			-	-	2,0	2,0
Activité 1.1.2.3 : Elaboration et adopter un texte fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du SSN			-	2,0		2,0			-			-			-	2,0	-	2,0
Activité 1.1.2.4 : Diffusion des différents textes adoptés			-		5,0	5,0			-			-			-	-	5,0	5,0
Résultat 1.1.3 : La réforme institutionnelle et organisationnelle de l'ONS est engagée																		
Activité 1.1.3.1 : Elaboration d'un nouvel organigramme et le nouveau statut de l'ONS	2,5	-	2,5	-	-	-	-	2,5	2,5	-	-	-	-	3,2	3,2	2,5	5,7	8,2
Activité 1.1.3.2 : Elaboration et adoption d'un statut particulier pour le personnel de l'ONS			-		3,0	3,0			-			-			-	-	3,0	3,0
Activité 1.1.3.3 : Elaboration, pour chaque emploi, un profil de poste souhaitable			-		2,0	2,0			-			-			-	-	2,0	2,0
Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer la coordination et la programmation statistique																		
Résultat .1.2.1 : le Conseil national de la statistique est opérationnel et tous ses organes mis en place																		

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Activité 1.2.1.1 : Mise en place du CNS et de ses Commissions spécialisées			-		5,0	5,0			-			-			-	-	5,0	5,0
Activité 1.2.1.2 : Organisation régulièrement des réunions du CNS	1,5	-	1,5	1,8	-	1,8	2,5	-	2,5	3,8	-	3,8	5,7	-	5,7	15,3	-	15,3
Activité 1.2.1.3 : Organisation régulièrement des réunions des Commissions spécialisées du CNS			-	1,5		1,5			-			-			-	1,5	-	1,5
Résultat .1.2.2 : le cadre de programmation est renforcé																		
Activité 1.2.2.1 : Formation des cadres du SSN en planification stratégique et en gestion axée sur résultats			-	3,0		3,0			-			-		3,0	3,0	3,0	3,0	6,0
Activité 1.2.2.2 : Elaboration des programmes et rapports annuels du SSN de suivi de la SNDS	2,5	-	2,5	-	3,0	3,0	-	4,2	4,2	-	6,3	6,3	-	9,5	9,5	2,5	23,0	25,5
Activité 1.2.2.3 : Organisation des revues de la SNDS			-			-		5,0	5,0			-		5,0	5,0	-	10,0	10,0
Activité 1.2.2.4 : Elaboration et diffusion des rapports d'évaluation de la SNDS	1,5	-	1,5	-	-	-	-	2,1	2,1	-	-	-	-	3,2	3,2	1,5	5,3	6,8
Activité 1.2.2.5 : Elaboration de la feuille de route de la SNDS de la SNDS	1,5	-	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	2,3	1,5	2,3	3,8
Activité 1.2.2.6 : Elaboration de la SNDS	3,0	-	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,5	4,5	3,0	4,5	7,5
Objectif opérationnel 1.3 : Mettre en place un cadre de rencontres des producteurs, utilisateurs et PTF																		
Résultat .1.3.1 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les PTF est mis en place et un programme de rencontres élaboré																		
Activité 1.3.1.1 : Mise en place d'un cadre de rencontres avec les PTF			-	5,0		5,0			-			-			-	-	5,0	5,0
Activité 1.3.1.2 : Organisation périodique des rencontres avec les PTF pour échanger sur les initiatives en matière statistique			-	3,0		3,0		3,0	3,0		3,0	3,0		3,0	3,0	-	12,0	12,0
Activité 1.3.1.3 : Présentation une fois par an aux PTF des besoins de financement des activités statistiques			-	2,0		2,0		2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0	-	8,0	8,0
Activité 1.3.1.4 : Préparation et diffusion des conclusions des rencontres avec les PTF auprès des acteurs du SSN			-	2,0		2,0		2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0	-	8,0	8,0

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Résultat .1.3.2 : le cadre de rencontre entre les producteurs et les utilisateurs est mis en place et un programme de rencontres élaboré																		
Activité 1.3.2.1 : Mise en place d'un cadre de rencontre entre producteurs et utilisateurs		1,0	1,0		1,0	1,0			-		1,0	1,0			-	-	3,0	3,0
Activité 1.3.2.2 : Organisation au moins d'une rencontre d'échanges entre les producteurs et les utilisateurs des données statistiques			-		3,0	3,0			-		3,0	3,0			-	-	6,0	6,0
Activité 1.3.2.3 : Préparation et diffusion des conclusions des rencontres avec les utilisateurs auprès des acteurs du SSN			-		2,0	2,0			-		2,0	2,0			-	-	4,0	4,0
Total (Axe I)	12,5	1,0	13,5	8,3	43,0	51,3	2,5	20,8	23,3	3,8	19,3	23,1	5,7	37,5	43,2	32,8	121,6	154,4

10.2 Axe stratégique II : Développement de la production statistique de qualité

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total			
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	
Objectif opérationnel 2.1 : Disposer de données sociodémographiques et économiques désagrégées sur la période 2016-2020																			
Résultat 2.1.1. : les recensements et enquêtes statistiques sont réalisés pour les principaux secteurs de l'économie et les résultats diffusés																			
Activité 2.1.1.1 : Préparation et réalisation d'une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et publication de leurs résultats			-	15,5		15,5	345,9		345,9	11,5		11,5	4,0	16,2	20,2	376,9	16,2	393,1	
Activité 2.1.1.2 : Préparation et réalisation d'une enquête de suivi de la situation alimentaire des ménages et publication des résultats	19,0		-	19,0	-	40,0	40,0	-	40,0	40,0	-	44,0	44,0	-	44,0	44,0	19,0	168,0	187,0
Activité 2.1.1.3 : Réalisation d'une enquête de genre Connaissance-Aptitude-Pratique (CAP)			-	6,0		6,0			-		10,0	10,0		10,0	10,0	6,0	20,0	26,0	
Activité 2.1.1.4 : Réalisation du Recensement général de l'agriculture et de l'élevage			-		720,0	720,0		300,0	300,0		240,0	240,0		53,2	53,2	-	1 313,2	1 313,2	
Activité 2.1.1.5 : Organisation d'enquêtes de suivi de la production rurale et des caractéristiques des ménages agro-pastoraux (EMEA) avec un module spécifique sur les ménages	85,0			85,0	70,0											-	155,0	-	155,0
Activité 2.1.1.6 : Réalisation d'une enquête nutrition chaque année			-		100,0	100,0		110,0	110,0		120,0	120,0		130,0	130,0		-	460,0	460,0
Activité 2.1.1.7 : Réalisation d'une enquête MICS	4,9			4,9												-	4,9	-	4,9
Activité 2.1.1.8 : Préparation et réalisation d'une enquête emploi	168,7			168,7												-	168,7	-	168,7

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total			
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	
Activité 2.1.1.9 : Mesure du niveau de la connaissance, Attitudes et Pratiques en matière de la SR			-		105,0	105,0			-			-			-		-	105,0	105,0
Activité 2.1.1.10 : Estimation des indicateurs de performance en matières de la santé des femmes et des enfants			-			-			-		400,0	400,0			-		-	400,0	400,0
Activité 2.1.1.12 : Réalisation d'une enquête maraichère			-	23,0	25,0	48,0			-			-			-	23,0	25,0	48,0	
Activité 2.1.1.13 : Réalisation d'une enquête sur les prix d'un panier de produits agropastoraux au niveau des marchés de production et de consommation (en gros, détails et par produit)	26,9		26,9	26,0		26,0			-			-			-	52,9		-	52,9
Activité 2.1.1.14 : Réalisation d'une enquête sur les productions dattières			-	12,0	25,0	37,0			-			-			-	12,0	25,0	37,0	

Résultat 2.1.2. : les principaux agrégats macroéconomiques et indicateurs sociaux sont produits de manière régulière

Activité 2.1.2.1 : Révision et adoption des nomenclatures en Mauritanie	-	3,5	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,5	3,5
Activité 2.1.2.2 : Rénovation des comptes nationaux (SCN 2008) avec l'utilisation du module ERETES.			-	146,0		146,0	38,5		38,5			-			-	184,5		-	184,5
Activité 2.1.2.3 : Publication de la série de comptes (2012 - 2015) suivant le SCN 93	-	-	-	-	10,0	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
Activité 2.1.2.4 : réalisation d'enquêtes de suivi du BTP			-			-	50,0	50,0				-	60,0	60,0		-	110,0	110,0	

Résultat 2.1.3. : les principaux indicateurs pour le suivi de la conjoncture sont produits de manière régulière

Activité 2.1.3.1 : Consolidation du suivi de la conjoncture et publication régulière des notes et bulletins de conjonctures	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	25,0	-	25,0
---	-----	---	-----	-----	---	-----	-----	---	-----	-----	---	-----	-----	---	-----	------	---	------

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Activité 2.1.3.2 : Réalisation de la collecte des prix à la consommation et publication régulière de l'INHPC rénové avec le logiciel Phoenix-UEMOA.	110,0	-	110,0	-	110,0	110,0	-	110,0	110,0	-	110,0	110,0	-	110,0	110,0	110,0	440,0	550,0
Activité 2.1.3.3 : Recensement Scolaire Annuel	100,0	-	100,0	-	105,0	105,0	-	110,3	110,3	-	115,8	115,8	-	121,6	121,6	100,0	452,6	552,6
Activité 2.1.3.4 : Conception d'une méthodologie d'élaboration d'un répertoire des entreprises.	1,8	-	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	2,6	1,8	2,6	4,4
Activité 2.1.3.5 : Mise à jour du répertoire des entreprises.	6,8	-	6,8	-	-	-	-	9,5	9,5	-	-	-	-	14,2	14,2	6,8	23,7	30,5
Activité 2.1.3.7 : Mise en place des indices sur le chiffre d'affaires			-			-			-			-			-	-	-	-
Activité 2.1.3.8 : Elaboration et diffusion des statistiques du commerce extérieur			-		3,0	3,0		3,0	3,0		3,0	3,0		3,0	3,0	-	12,0	12,0
Activité 2.1.3.9 : Production et diffusion de l'annuaire statistique	1,2	-	1,2	-	1,2	1,2	-	1,2	1,2	-	1,2	1,2	-	1,2	1,2	1,2	4,8	6,0
Résultat 2.1.4 : Les comptes nationaux trimestriels (CNT) sont régulièrement produits																		
Activité 2.1.4.1 : Mise en place d'une équipe pour la production des comptes trimestriels			-			-		12,0	12,0		12,0	12,0		12,0	12,0	-	36,0	36,0
Activité 2.1.4.2 : Amélioration des statistiques de la pêche (Mise en œuvre des mesures de régulation de l'accès aux ressources (collecte de données de la PA, PC et PH)).	45,6		45,6			-			-			-			-	45,6	-	45,6
Activité 2.1.4.3 : Mise en place de la cartographie de la pêche artisanale et la pêche côtière (géo référencement des zones de pêches)		33,0	33,0			-			-			-			-	-	33,0	33,0
Objectif opérationnel 2.2 : Disposer de données de routine fiables et régulières dans les domaines prioritaires de la SCAPP																		
Résultat 2.2.1 : le dispositif de collectes et de production des statistiques économiques modernisé																		

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Activité 2.2.1.1 : Production et diffusion des CNT			-		3,0	3,0			-			-			-		3,0	3,0
Activité 2.2.1.2 : Elaboration d'une base de données économique et financière des entreprises.	1,8	-	1,8	-	-	-	-	-	-	-	2,6	2,6	-	-	-	1,8	2,6	4,4
Résultat 2.2.2 : le dispositif de collectes et de production des statistiques sanitaires renforcé																		
Activité 2.2.2.1 : Enquête SMART	80,0		80,0			-			-			-			-	80,0	-	80,0
Activité 2.2.2.2 : Recherche opérationnelle basée sur la vaccination			-	25,0		25,0			-			-			-	25,0	-	25,0
Activité 2.2.2.3 : Enquête STEPWEIS			-		50,0	50,0			-			-			-		50,0	50,0
Activité 2.2.2.4 : Enquête SARA			-		160,0	160,0		160,0	160,0		160,0	160,0		160,0	160,0	-	640,0	640,0
Activité 2.2.2.5 : Revue du PEV avec une enquête de couverture vaccinale			-			-			-	80,0	80,0		80,0	80,0	-	160,0	160,0	
Résultat 2.2.3 : l'exploitation des données de sources administratives est renforcée																		
Activité 2.2.3.1 : Inventaire des différentes statistiques de sources administratives produites dans les unités statistiques et les classer selon la qualité de leur tenue			-		4,0	4,0			-			-			-		4,0	4,0
Activité 2.2.3.2 : Relance de l'activité de réflexion sur la production et l'exploitation optimale des statistiques d'Etat-civil			-			-			-			-			-		-	-
Activité 2.2.3.3 : Produire régulièrement les cartes diagnostiques sectorielles : carte sanitaire, carte scolaire			-			-			-			-			-		-	-

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total					
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total			
Activité 2.2.3.4 : Renforcement des capacités des services statistiques sectoriels pour améliorer la qualité des statistiques de sources administratives (justice, intérieur, etc.)			-		5,0	5,0		5,0	5,0		5,0	5,0		5,0	5,0		-	20,0	20,0		
Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer couverture et la qualité de la production statistique																					
Résultat 2.3.1 : l'utilisation des normes de qualité dans la production statistique est améliorée																					
Activité 2.3.1.1 : Elaboration d'un recueil de concepts et définitions			-		1,5	1,5			-			-			-		-	1,5	1,5		
Activité 2.3.1.2 : Recensement et harmonisation des nomenclatures utilisées ausein du SSN			-		3,0	3,0			-			-			-		-	3,0	3,0		
Activité 2.3.1.3 : Diffusion des nomenclatures adoptées aux niveaux régional et international			-		3,0	3,0			-			-			-		-	3,0	3,0		
Activité 2.3.1.4 : Elaboration et/ou mise à jour régulière des métadonnées et des plans d'amélioration des données			-		1,5	1,5			-			-			-		-	1,5	1,5		
Résultat 2.3.2 : la production statistique prend en compte les nouvelles thématiques et les désagréations pertinentes																					
Activité 2.3.2.1 : Intégration progressive des nouvelles thématiques dans les opérations de collecte			-			-		15,0	15,0						-		20,0	20,0	-	35,0	35,0
Activité 2.3.2.2 : Production des indicateurs désagregés lors de l'exploitation des enquêtes			-		3,0	3,0			-			-			-		-	3,0	3,0		
Activité 2.3.2.3 : Publication des indicateurs désagregés pour toutes les enquêtes nationales			-		3,0	3,0			-			-			-		-	3,0	3,0		
Total (Axe II)	656,6	36,5	693,1	328,5	1 481,2	1 809,7	389,4	925,9	1315,3	16,5	1 303,6	1320,1	9,0	843,0	852,0	1 400,0	4 590,3	5 990,3			

10.3 Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total				
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total		
Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer l'archivage et la vulgarisation des données statistiques																				
Résultat 3.1.1 : L'archivage des données d'enquêtes et de recensement est effectué																				
Activité 3.1.1.1 : Mise en place de système d'information dans les structures sectorielles			-		5,0	5,0			-			-			-			-	5,0	5,0
Activité 3.1.1.2 : Archivage de la documentation et des données de toutes les enquêtes et recensements effectués les structures du SSN			-		10,0	10,0			-			-			-			-	10,0	10,0
Résultat 3.1.2: Les outils de stockage des données statistiques sont améliorés ou mis en place																				
Activité 3.1.2.1 : Formation des cadres des services statistiques en techniques d'archivage des données			-		5,0	5,0			-			-			-			-	5,0	5,0
Activité 3.1.2.2 : Mise en place des outils de stockages des données (matériels et logiciels)			-		10,0	10,0			-			-			-			-	10,0	10,0
Activité 3.1.2.3 : Mise à jour de la base de données Mautinfo			-		5,0	5,0		5,0	5,0		5,0	5,0		5,0	5,0			-	20,0	20,0
Activité 3.1.2.4 : Mise à jour régulière du portail NADA et de la base de données "Data portal"			-		2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0			-	8,0	8,0
Objectif opérationnel 3.2 : Assurer une meilleure diffusion de la production statistique																				
Résultat 3.2.1 : Une politique de diffusion des données est élaborée																				
Activité 3.2.1.1 : Elaboration d'une politique de diffusion de données			-		3,0	3,0			-			-			-			-	3,0	3,0

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Activité 3.2.1.2 : Elaboration d'un calendrier de diffusion de données		-			-		10,0	10,0			-		10,0	10,0	20,0	20,0	20,0	40,0
Activité 3.2.1.3 : Adoption de la politique de diffusion des données et des plans de diffusion des données		-			-		12,0	12,0		10,0	10,0		10,0	10,0	20,0	32,0	32,0	64,0
Activité 3.2.1.3 : Définition pour chaque structure productrice d'un format adapté de diffusion des données statistiques			-			-						-			-	-	-	-
Résultat 3.2.2 : La connectivité des structures du SSN est améliorée																		
Activité 3.2.2.1 : Connexion à Internet des structures du SSN			-		10,0	10,0			-			-			-	-	10,0	10,0
Activité 3.2.2.2 : Connexion à Internet des services régionaux de l'ONS			-		10,0	10,0			-			-			-	-	10,0	10,0
Activité 3.2.2.3 : Amélioration de la connectivité de l'ONS	2,0	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0	2,0	3,0	5,0
Activité 3.2.2.4 : Mise en place d'un réseau Intranet à l'ONS			-			-		10,0	10,0						-	-	10,0	10,0
Objectif opérationnel 3.3 : Promouvoir l'utilisation et la valorisation des données statistiques																		
Résultat 3.3.1 : Des rapports d'analyse approfondie des résultats d'enquêtes sont élaborés																		
Activité 3.3.1.1 : Elaboration d'un programme d'analyse approfondie dans les domaines économique, social, démographique, culturel, juridique, rural, halieutique, environnemental			-		8,0	8,0			-			-			-	-	8,0	8,0
Activité 3.3.1.3 : Validation le programme d'analyse approfondie des données statistiques			-		1,0	1,0		1,0	1,0		1,0	1,0		1,0	1,0	-	4,0	4,0
Activité 3.3.1.3 : Production des monographies régionales-RGPH2013	3,5		3,5		4,2	4,2		5,9	5,9		8,8	8,8		9,7	9,7	3,5	28,6	32,1

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total			
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	
Activité 3.3.1.4 : Elaboration de rapports d'analyse approfondie des données (analyses approfondies des données du RGPH2013).	30,0		30,0			-			-			-			-	30,0		-	30,0
Résultat 3.3.2 : Des accords de partenariat sont mis en œuvre pour les analyses approfondies des données																			
Activité 3.3.2.1 : Signature d'accord de partenariats avec les centres de recherche			-		10,0	10,0			-			-			-	-	10,0		10,0
Activité 3.3.2.2 : Elaboration d'un système de gestion de l'information statistique (choix logiciel, gestion des données, cartographie, système réseau, conditions d'accès)			-		3,0	3,0			-			-			-	-	3,0		3,0
Objectif opérationnel 3.4 : Promouvoir la culture statistique																			
Résultat 3.4.1 : Les journées mondiales de la statistique et les journées africaines de la statistique sont célébrées chaque année																			
Activité 3.4.1.1 : Systématisation l'organisation de la Journée Africaine de la Statistique (JAS) ;	2,5	-	2,5	-	3,0	3,0	-	4,2	4,2	-	6,3	6,3	-	9,5	9,5	2,5	23,0		25,5
Activité 3.4.1.2 : Systématisation l'organisation de la Journée mondiale de la Statistique	2,5	-	2,5	-	3,0	3,0	-	4,2	4,2	-	6,3	6,3	-	9,5	9,5	2,5	23,0		25,5
Résultat 3.4.2 : Des journées de formation et d'information sont organisées avec la participation des médias																			
Activité 3.4.2.1 : Organisation à l'intention de la presse des ateliers de formation à l'utilisation de l'information statistique			-		3,0	3,0			-		3,0	3,0			-		-	6,0	6,0
Activité 3.4.2.2 : Organisation des journées et de cafés de presse			-		3,0	3,0		3,0	3,0		3,0	3,0		3,0	3,0		-	12,0	12,0
Activité 3.4.2.3 : Confection et la diffusion par tous les créneaux d'outils de	1,9		1,9		2,3	2,3		3,2	3,2		4,8	4,8		5,3	5,3	1,9	15,5		17,4

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
sensibilisation des décideurs sur l'importance de la statistique (dépliants, spots publicitaires, journaux,																		
Activité 3.4.2.4 : Création des réseaux de promotion de la statistique			-		3,0	3,0			-		3,0	3,0			-	-	6,0	6,0
Activité 3.4.2.5 : Elaboration d'une stratégie de communication	2,1	-	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	3,1	2,1	3,1	5,1
Résultat 3.4.3 : Les revues annuelles de la SNDS sont organisées																		
Activité 3.4.3.1 :Elaboration des rapports annuels de suivi de la SNDS			-		2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0	-	8,0	8,0
Activité 3.4.3.2 :Diffusion des rapports annuels de suivi de la SNDS			-		1,0	1,0		1,0	1,0		1,0	1,0		1,0	1,0	-	4,0	4,0
Activité 3.4.3.3 :Organisation de la revue annuelle de la SNDS			-		1,0	1,0		1,0	1,0		1,0	1,0		1,0	1,0	-	4,0	4,0
Total (Axe III)	44,5	-	44,5	-	107,5	107,5	22,0	64,5	42,5	10,0	57,2	47,2	20,0	74,9	94,9	96,5	304,1	400,6

10.4 Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières

Activités	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Objectif opérationnel 4.1 : Créer des mécanismes de financement de la statistique																		
Résultat 4.1.1 : Un Fonds national pour le financement durable de la statistique est créé et doté en ressources																		
Activité 4.1.1.1 : Réalisation une étude sur la mise en place d'un Fonds de développement de la statistique			-	2,5	2,5			-			-			-		-	2,5	2,5
Activité 4.1.1.2 : Définition d'un mode de gestion d'un Fonds de développement de la statistique			-		-		5,0	5,0			-			-		-	5,0	5,0
Activité 4.1.1.3 : Validation de l'étude			-	1,5	1,5			-			-			-		-	1,5	1,5
Activité 4.1.1.4 : Création du Fonds de développement de la statistique			-	500,0	500,0		500,0	500,0		500,0	500,0		500,0	500,0		-	2 000,0	2 000,0
Résultat 4.1.2 : Un groupe consultatif sur le financement de la statistique est organisé																		
Activité 4.1.2.1 : Mise en place d'un comité de préparation de la réunion du groupe consultatif			-	5,0	5,0			-			-			-		-	5,0	5,0
Activité 4.1.2.2 : Organisation de la réunion du groupe consultatif			-	1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,5		-	6,0	6,0
Activité 4.1.2.3 : Mise en place d'un comité de suivi des recommandation de la réunion du groupe consultatif			-	2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0		2,0	2,0		-	8,0	8,0
Objectif opérationnel 4.2 : Renforcer le plaidoyer auprès des partenaires pour soutenir le financement de la statistique																		

Résultat 4.2.1 :: le SSN est doté d'une cellule de communication																		
Activité 4.2.1.1 : Création d'une cellule de communication au sein de l'ONS				-	1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,5	-	6,0	6,0
Activité 4.2.1.2 : Recrutement d'un chargé de communication au sein de l'ONS				-	1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,5	-	6,0	6,0
Objectif opérationnel 4.3 : Disposer de personnels qualifiés en statistique et en démographie																		
Résultat 4.3.1 : un plan de formation est élaboré et mis en œuvre																		
Activité 4.3.1.1 : inventaire des ressources humaines disponibles en matière de statistique et domaines connexes.				-	2,0	2,0					2,0	2,0				-	4,0	4,0
Activité 4.3.1.2 : Evaluation des besoins de formation.				-	10,0	10,0		10,0	10,0		10,0	10,0		10,0	10,0	-	40,0	40,0
Activité 4.3.1.3 : Préparation d'un programme général de formation des ressources humaines.				-	4,0	4,0								4,0	4,0	-	8,0	8,0
Activité 4.3.1.4 : Mise en œuvre du programme de formation des agents du SSN				-	15,0	15,0		15,0	15,0		15,0	15,0		15,0	15,0	-	60,0	60,0
Résultat 4.3.2 : la formation continue des cadres du SSN est assurée																		
Activité 4.3.2.1 : Formation continue des personnels des statistiques démographiques et sociales				-	15,0	15,0		15,0	15,0		15,0	15,0		15,0	15,0	-	60,0	60,0
Activité 4.3.2.2 : Ateliers et séminaires		6,4	6,4		7,7	7,7		10,8	10,8		16,1	16,1		17,7	17,7	-	58,7	58,7
Activité 4.3.2.3 : Formation continue du personnel		3,4	3,4		4,1	4,1		5,7	5,7		8,6	8,6		9,4	9,4	-	31,2	31,2

Activité 4.3.2.4 : Formation périodique du personnel de terrain en SIG Web	6,3	-	6,3	-	7,6	7,6	-	10,6	10,6	-	15,9	15,9	-	23,8	23,8	6,3	57,8	64,1
Résultat 4.3.3 : le recrutement des statisticiens et démographes est effectué																		
Activité 4.3.3.1 : Elaboration d'un plan de recrutement des statisticiens formés au niveau des centres de formation			-		-			2,0	2,0			-		-		-	2,0	2,0
Activité 4.3.3.2 : Mise en œuvre du plan de recrutement des statisticiens par le biais d'un guichet unique			-		-			1,0	1,0			-		-		-	1,0	1,0
Résultat 4.3.4 : un centre de formation et de recyclage de des cadres du SSN est crée et opérationnel																		
Activité 4.3.3.1 : Ouverture du Centre de Formation des ATS au sein de l'ONS			-		-			200,0	200,0			-		-		-	200,0	200,0
Activité 4.3.3.1 : Mise en fonctionnement du Centre.			-		-				-		50,0	50,0		70,0	70,0		120,0	120,0
Activité 4.3.3.1 : Organisation d'un voyage d'étude dans un centre de formation			-		5,0	5,0		5,0	5,0		5,0	5,0		5,0	5,0		20,0	20,0
Total (Axe IV)	6,3	9,8	16,1	-	585,8	585,8	-	786,5	786,5	-	644,1	644,1	-	676,5	676,5	6,3	2 702,7	2 709,0

10.5 Coût total de la SNDS 2016-2020

Axes	Année 2016			Année 2017			Année 2018			Année 2019			Année 2020			Total		
	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total	D	R	Total
Axe stratégique I : Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN	12,52	1,00	13,52	8,30	43,00	51,30	2,52	20,82	23,34	3,78	19,30	23,08	5,67	37,50	43,17	32,79	121,62	154,41
Axe stratégique II : Développement de la production statistique de qualité	656,60	36,54	693,14	328,50	1 481,20	1 809,70	389,40	925,94	1 315,34	16,50	1 303,59	1 320,09	9,00	843,02	852,02	1 400,00	4 590,29	5 990,29
Axe stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique	44,45	-	44,45	-	107,48	107,48	22,00	64,47	86,47	10,00	57,21	67,21	20,00	74,94	94,94	96,45	304,10	400,55
Axe stratégique IV : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières	6,30	9,80	16,10	-	585,82	585,82	-	786,55	786,55	-	644,07	644,07	-	676,48	676,48	6,30	2 702,72	2 709,02
TOTAL GENERAL	719,87	47,34	767,21	336,80	2 217,50	2 554,30	413,92	1 797,78	2 211,70	30,28	2 024,17	2 054,45	34,67	1 631,94	1 666,61	1 535,54	7 718,73	9 254,27

**République Islamique de Mauritanie
Honneur-Fraternité-Justice**

Ministère de l'Economie et des Finances

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

NOTE DE MISE EN PLACE
DU COMITE AD HOC DE
LA SNDS 2016-2020

1. Contexte

Créé par décret n° 024/06 du 17 avril 2006 fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, le Conseil National de la Statistique (CNS) constitue le cadre institutionnel suprême qui doit permettre au Système Statistique National (SSN) d'être plus performant et efficace dans le processus de développement économique et sociodémographique de la Mauritanie.

Le CNS a pour objectif l'orientation, la supervision et l'impulsion du travail statistique à l'échelle nationale. Il établit le projet de programme statistique national, tel que défini à l'article 14 alinéa 2 de la loi n° 2005-017 du 27 janvier 2005 et le transmet au ministre dont relève l'Office National de la Statistique (ONS).

Par ailleurs, au terme de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2011-2015 et son évaluation, la Mauritanie vient d'entamer un processus d'élaboration de la SNDS post 2015, notamment pour la période 2016-2020. Faut-il rappeler que la SNDS est un programme d'actions statistiques décrivant les opérations à réaliser sur une période donnée. Elle a pour objectif de rendre l'appareil statistique national capable de répondre convenablement et durablement aux besoins de l'ensemble des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, conformes aux normes internationales et diffusées dans les délais requis.

Il convient de souligner que la SNDS post 2015 tiendrait absolument compte de certaines préoccupations liées à l'entrée en vigueur de la Charte africaine de la statistique, la révolution des données, le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) et les nouvelles thématiques retenues à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans ce contexte, il semble opportun de mettre d'urgence en place, un Comité ad hoc qui soit immédiatement opérationnel avant le démarrage du processus d'élaboration de la nouvelle SNDS en vue d'en assurer sa réussite. Ce comité jouira de toute la responsabilité de maître d'ouvrage de la SNDS post 2015.

2. Comité ad hoc

Le comité ad hoc est une structure provisoire dont l'objectif global est d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique sur la période 2016-2020

Il constitue le principal dispositif de pilotage de la SNDS 2016-2020. Outre, l'élaboration de la SNDS, le comité est chargé notamment de la supervision de la réalisation des actions programmées et du suivi-évaluation du programme dans son ensemble et ce, en conformité avec les orientations et recommandations normatives, nationales et internationales en matière de statistique, notamment celles contenues dans la Charte Africaine de la Statistique (CAS) et la Stratégie d'Harmonisation de la Statistique en Afrique (SHaSA).

Pour ce fait, son fonctionnement doit être effectif pour permettre davantage d'efficacité et de perfection du Système Statistique National.

Dans le souci de rendre le comité ad hoc plus efficace dans l'exercice de sa mission, ses membres sont constitués essentiellement des Présidents des commissions spécialisées qui sont créées pour la réalisation du processus d'élaboration de la SNDS 2016-2020. Ces commissions se préoccupent de l'ensemble des structures productrices ou utilisatrices de données statistiques qui sont regroupées selon de grands domaines. Chaque commission s'occupe d'un et un seul domaine (cf. annexe I) .

Le comité ad hoc qui doit se réunir, à chaque étape du processus d'élaboration de la SNDS, est composé de :

- Un Président : Mr. Yahya Ould Abdayem, DGPSD/MEF;

Des Membres :

- Mohamed Teghre, DG S/MEF (en charge de la population);
- IsselmouMahjoub, DPCIS/MS (en charge des CV des ménages);
- Taleb ElyTaleb Ahmed, DSAI/MA (en charge de l'agriculture et l'élevage);
- YahyaOuld Chah, D/MEDD (en charge de l'environnement);
- Lamine Camara , conseiller/MPEM, (en charge des Entreprises non agricoles) ;
- Gueye Oumar Youssouf, DPAAE/ MEF (en charge des Indicateurs Macroéco.);
- Mohamed LemineOuldSalihi, DGTIC/MEFPTIC (en charge des NTIC) ;
- Abderrahmane O/ Sidi O/ Abdallah, DG/MFP (en charge du cadre institutionnel et RH).

La mission du comité ad hoc consiste à :

- Assurer le suivi de l'élaboration de la SNDS ;
- Valider le processus d'élaboration de la SNDS ;
- Veiller à la mise en œuvre des actions programmées à travers la SNDS ;
- Assurer le suivi-évaluation de la SNDS ;
- Superviser et coordonner le travail des commissions spécialisées ;
- Soumettre au CNS les mesures à prendre au niveau national pour faciliter l'exécution des projets statistiques ;
- Examiner et valider les rapports et programmes d'activité annuels du Système Statistique National du pays;
- Vulgariser la SNDS auprès des autorités, des sectoriels, du parlement, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de la société civile et de tous les producteurs et utilisateurs .

La mission de chaque commission spécialisée, chacune dans son domaine, se décline globalement en 3 étapes dont i) Evaluation de la SNDS exécutée ; ii) Elaboration du plan d'action 2016-2020 ; iii) Elaboration de la SNDS 2016-2020.

De manière plus spécifique, chaque commission spécialisée doit :

- Participer au processus d'évaluation de la SNDS 2011-2015;
- Participer au processus d'élaboration de la SNDS 2016-2020
- Mettre en œuvre les actions programmées à travers la SNDS ;
- Participer au processus de suivi –évaluation de la SNDS ;
- Soumettre au comité ad hoc, chacune par rapport à son domaine, les mesures à prendre, afin de faciliter l'exécution des activités suivies;
- Contribuer à l'élaboration des rapports et programmes d'activité annuels du SSN ;
- Se réunir régulièrement afin d'assurer le suivi de l'exécution des activités programmées ;
- Contribuer à la réussite de la mise en œuvre de la SNDS.

ANNEXES

Annexe I : Commissions spécialisées

N° Ord.	Commissions spécialisées/Domaines	Présidents	Rapporteurs	Membres/structures
1	Population	Mohamed Teghre, DG/MEF (T : 36 20 49 80)	Sow Idrissa, ONS(T : 22 10 92 90)	<ul style="list-style-type: none"> - (Agence Nle du Registre des Populations et des Titres Sécurisés) - D. Amén. T (Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire) ; - FNUAP - MASEF - Ministère Santé
2	Conditions de vie des ménages	IsselmouMahjoub, DPCIS/MS (T : 22 24 38 45)	Gueye Alioune, ONS(T : 44 51 43 48)	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère Santé ; - D.emploi .(Ministère de l'Emploi de la Formation Professionnelle et des technologies de l'Information et de la Communication) ; - M.Education Nationale ; - CNSS - PNUD - APAUS (MEF) - (Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel). - ANAPEJ
3	Agriculture et Elevage	Taleb Ely Taleb Ahmed, DSAI/MA (T : 22 32 50 22)	MoulayeOuldGuig, ONS(T: 22 03 26 52)	<ul style="list-style-type: none"> - CSA ; - SONADER ;(Ministère de l'Agriculture) - FAO - M. Elevage - CDD - Féd. Elevage (Société Civile)
4	Environnement	YahyaOuldChah, D/MEDD(T :36 22 31 28)	Mohamed Ould Baba ONS(T: 44 31 17 88)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Environnement - Off. Météorologie (Ministère de l'Équipement et des Transports) - ASECNA (Ministères de l'Équipement et des Transports) - PNUD - ONAS (Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement)
5	Entreprises non agricoles	Lamine Camara, conseiller/MPEM (T :46 41 54 98)	WoneAbdoulaye, ONS(T : 46 86 52 79)	<ul style="list-style-type: none"> - CIMDET ; - CNPM ; - D. Industrie (Ministère du Commerce de l'Industrie et du Tourisme) ; - D. Impôts (MEF) ; - Guichet Unique/MEF
6	Indicateurs macroéconomiques et comptes nationaux	Gueye Oumar Youssef, DPAAE/MEF(T : 22 43 08 50)	Mohamed Chouaib Fall, ONS(T : 22 25 27 52)	<ul style="list-style-type: none"> - BCM ; - D.Budget (MEF) ; - B.Mondiale ; - PNUD, MEF
7	Nouvelles Technologies de l'Information et techniques connexes	Mohamed LemineOuldSalihi, DGTIC/MEFPTIC(T : 44 48 91 18)	SidiEssalem, ONS(T :27 19 53 90)	<ul style="list-style-type: none"> - DGTIC(Ministère de l'Emploi ,de la Formation professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication) - Autorité régulation - WARCIP/Mauritanie

8	Cadre Institutionnel et Ressources Humaines	Abderrahman O/ Sidi O/ Abdallah, DG/MFP(T : 22 34 24 20)	Med Mahmoud OuldMoustapha., ONS(T : 36 35 23 98)	<ul style="list-style-type: none"> - D.Legislation ; - D. Budget (MEF); - Tut. Eses (MEF)
---	---	--	--	--